

Sommaire

p. 2	Évaluation des enseignants
p. 4	Actu politique
p. 5	Société
p. 6/7	Non-titulaires
p. 8/9	Retraités
p. 10/11	Ailleurs... la Grèce
p. 12	Élections
p. 13 à 16 - Dossier La souffrance au travail	
p. 17	Mayotte
p. 18/19	ATSS
p. 20	Enseignement privé
p. 21	Rencontre
p. 22/23	Premier degré
p. 24/25	CAP
p. 26/27	Bac pro
p. 28/29	AFFA
p. 30	Abécédaire
p. 31/32	RESF



À remettre à un militant CGT
ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite :

- me syndiquer
- prendre contact

PEF 116

Mme / M

Nom

Prénom

Adresse personnelle

CP

Commune

Grade ou corps

Discipline

Établissement (nom/adresse)

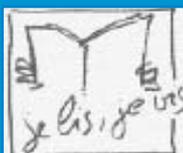
CP

Commune

E-mail

@

CGT Éduc'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex



Syndicat de la
Presse Sociale

Évaluation des personnels enseignants

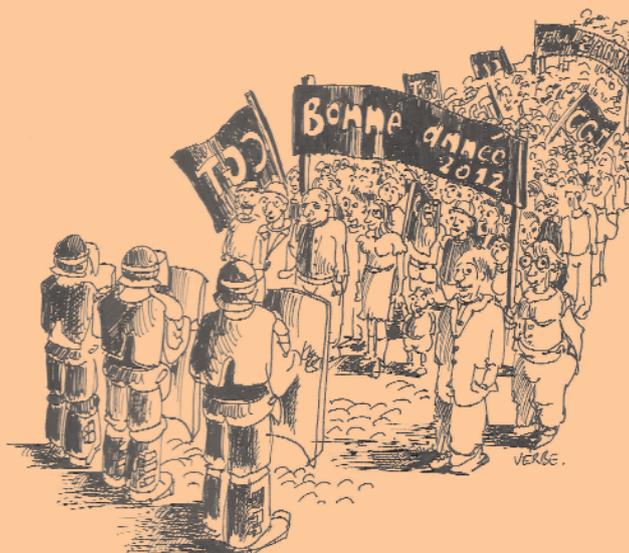
Le ministère de l'Éducation a transmis un projet de modification importante des modalités d'évaluation des personnels. L'IEN dans le premier degré et le chef d'établissement dans le second degré seraient, seuls, évaluateurs des personnels et auraient entre leurs mains la progression de carrière des personnels.

Luc Chatel prétend faire des personnels de direction dans le second degré les patrons des structures scolaires, en appliquant aux établissements les principes de la réforme des universités dont il se targue de la réussite et dont nous connaissons les dérivés.

Les attaques gouvernementales sont en cohérence avec l'école que souhaite instaurer l'UMP : un recrutement géré par le chef d'établissement, contraint par des moyens toujours insuffisants, et qu'il compense par une très grande flexibilité des personnels, elle-même garantie par un ratio Heures postes/HSA toujours plus maigre, le recours aux personnels non titulaires, ou encore la pression que le chef d'établissement pourrait exercer au travers de ce nouveau mode d'évaluation et sur la carrière des personnels.

La CGT Éduc'action considère ces annonces comme totalement inacceptables. L'individualisation de la gestion au mérite, la culpabilisation comme méthode de gestion des personnels se développent. Elles participent d'une volonté de mise en concurrence des personnels entre eux et de l'instauration du mérite comme mode de gestion. On en voit les effets : souffrance au travail, dépression, multiplication des arrêts maladie et dans les cas les plus dramatiques, suicides.

La CGT Éduc'action prendra part à toutes les initiatives intersyndicales qui seront mises en place pour s'opposer à ce nouvel acte du démantèlement de l'Éducation nationale.



Merci à Marc Le Roy, Bertrand Verhaeghe et Pierre Corneloup pour leurs croquis/dessins

Directeur de publication : Alain Vrignaud - Rédactrice en chef : Pauline Schnegg

Conception de la "Une" : Bertrand Verhaeghe - Maquette : Annie Balbach - Périodicité : bimestrielle

CPA : 0615 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie IMPROFFSET - Grigny (91)

CGT EDUC'ACTION - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Tél. : 01 48 18 81 47 - télécopie : 01 49 88 07 43 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : www.unsen.cgt.fr

Editorial

*Nadine Castellani,
Secrétaire nationale
Suppléante au CTM*



Tout au long de l'année 2011, on nous aura fait vivre au rythme des marchés et des agences de notation. Perdra ou ne perdra pas son triple A ?

Pendant que nous étions tenus en haleine par cette terrifiante question, toujours plus de sacrifices ont été demandés aux peuples, pour rassurer "les stars du CAC 40" et les plus riches.

Fort heureusement, face à cette crise économique, face à cette austérité décidée par quelques-uns, des mobilisations se succèdent en Europe ; partout dans le monde se trouvent des "indignés".

Ce qu'on peut retenir en France, pour l'année écoulée, c'est une aggravation de la situation économique de notre pays, un recul des droits sociaux, l'augmentation du chômage, des services publics malmenés et en particulier celui de l'Éducation nationale.

Certes les luttes ont été nombreuses, et les organisations syndicales, en particulier la CGT, ont su faire des démonstrations de force, mais au final peu de victoires seulement de quoi freiner les mauvais coups. Si la démarche unitaire des huit organisations syndicales a été nécessaire, elle n'a pas de façon évidente été suffisante.

L'année 2012, année électorale, va donner une responsabilité particulière au mouvement social, celle de se faire entendre de tous les candidats qui veulent gouverner la France.

Parmi les sujets à mettre en débat, il y aura l'école et la formation tout au long de la vie, car il s'agit d'un véritable enjeu de société.

Les 14 000 suppressions de postes à la rentrée 2012 et les annonces faites par le président de la République lors de ses vœux au monde de l'Éducation, le 5 janvier, indiquent l'orientation de la politique qu'il entend mener en cas de réélection. À cette occasion, il semble s'être pris soudainement de passion pour l'école et les enseignants. Cela ne paraît d'ailleurs pas être le cas de notre Ministre, Luc Châtel, qui préfère fréquenter les plateaux télévisés, plutôt que rencontrer les organisations syndicales représentatives lors des séances du Comité Technique Ministériel. C'est comme cela qu'il nous montre la considération qu'il porte à la profession et au soi-disant dialogue social "*renové*", nouveau terme employé à volonté par le ministère.

En tous cas, le discours du candidat-président ne fait pas illusion. Démagogique et d'inspiration ultralibérale, il ne laisse aucun doute sur le fait que le rouleau compresseur va continuer à avancer pour démanteler le système éducatif avec de lourdes conséquences comme la fin d'une école de qualité pour tous les élèves et une souffrance au travail grandissante des personnels.

Concernant l'Éducation, l'Élysée a fait trois choix, dictés par l'UMP : Excellence, Justice, Unité. À ces choix, la CGT Educ'action répond : Réussite pour tous les élèves, Égalité des chances, École démocratique et émancipatrice.

Alors que pouvons-nous nous souhaiter collectivement pour cette nouvelle année 2012 ?

Qu'elle soit combative, porteuse de changement et de progrès social, qu'ensemble nous renforçons notre syndicalisme de transformation sociale, et que nous portions nos exigences dans une lutte unitaire interprofessionnelle !

Le 26 janvier 2012

► Les propositions du candidat socialiste...

Une délégation de la FERCGT a rencontré les responsables socialistes en charge de la campagne de François Hollande sur les questions d'École.

Une fois rappelé que le projet du candidat n'était pas obligatoirement celui du parti socialiste... nos interlocuteurs nous ont présenté quelques axes autour desquels F. Hollande réfléchissait pour marquer, dès son éventuelle arrivée, un changement de politique éducative.

De notre côté nous avons porté les revendications qui nous paraissent les plus importantes à mettre en œuvre dans les premiers mois du quinquennat.

Sur les questions d'École, les attentes des jeunes et de leurs parents, comme des personnels de l'Éducation, sont extrêmement fortes.

Parmi les différentes réflexions engagées, les rythmes scolaires (et les vacances...), le métier d'enseignant et le temps de service, l'autonomie, la formation des maîtres, le rétablissement des 60 000 postes, l'enseignement supérieur (loi LRU) ou l'enseignement privé, il est probable que les propositions du candidat socialiste ne soient pas toutes à la hauteur de nos revendications, ou peut-être clairement en opposition comme sur les questions d'apprentissage ou de transfert de la voie professionnelle vers les régions.

Des décisions immédiates, comme le réemploi et la titularisation des contractuels, le rétablissement d'une véritable formation pour les stagiaires dès la rentrée 2012, seraient, pour la CGT Éduc'action, des signes forts.

À suivre...

Alain Vrignaud

Politique ministérielle et projet UMP pour l'école : un même combat pour une école plus inégalitaire !

Il y a aujourd'hui un projet organisé par l'UMP et son gouvernement concernant l'école. Il s'agit de changer fondamentalement le service public d'éducation.

Alors que celui-ci pourrait être largement amélioré, le but de Chatel et de ses affidés UMP est de faire une école à l'image de la société qu'ils veulent et construisent : quelques gagnants et beaucoup de perdants, avec des inégalités sociales acceptées et reconnues en tant que telles.

Le quinquennat qui se termine (il était temps !) a été celui de la préparation du changement total voulu par l'UMP pour l'Éducation nationale, avec des dizaines de milliers de suppressions de postes et des mauvais coups au passage :

- les évaluations dans le premier degré et le socle commun qui permettent un tri social des jeunes,
- la réforme du lycée qui globalise les dédoublements, casse les grilles en mettant en concurrence personnels, établissements et disciplines,
- la généralisation du Bac pro 3 ans qui aligne le cursus professionnel sur le cursus général et technologique, sans réflexion pédagogique, avec une volonté de faire des économies (une année de formation en moins),
- la suppression de la formation initiale, vision rétrograde de la formation au métier et moyen de faire des économies en mettant les stagiaires à temps plein,
- la réforme (E)clair qui vise à remplacer l'Éducation prioritaire et qui permet aux chefs d'établissement de recruter les personnels de leur établissement ; processus renforcé par une évaluation des personnels enseignants qui serait désormais seulement le fait du chef d'établissement par le biais d'un entretien professionnel.

Bien sûr le changement demande du temps mais, aujourd'hui, tout est prêt pour la bascule.

Pour que l'École type entreprise existe, pour l'UMP :

- il faut casser les statuts des personnels (en cours pour les agents de labo et en projet pour les enseignants avec la proposition d'augmenter le temps de présence dans les établissements, de proposer un nouveau corps d'enseignants),
- il faut resserrer le cadre de décision (les recteurs devenant les seuls responsables décisionnaires de la politique ministérielle),



Manif UPM "Ensemble, tout est possible", Chalons-sur-Saône, oct. 2011

- il faut aussi renforcer le pouvoir du chef d'établissement, de l'IEN, voire du directeur d'école (évaluation dans le cadre d'une autonomie renforcée).

Voilà les projets de l'UMP, qui permettront de réussir ce que la droite jusque là n'avait pas réussi !

Que répondre à cela, que faire pour que d'autres ne soient pas tentés de reprendre ces idées néfastes ?

Sur l'UMP, plus de doutes, Sarkozy avec cynisme a beau déclarer qu'il veut des profs mieux formés (alors qu'il a supprimé la formation initiale), mieux rémunérés (alors que les salaires sont gelés) et mieux considérés (alors que les ministres les ont méprisés) : l'avenir de l'école, c'est le mur !

Il faut nous battre pour une école des réussites, de la pédagogie, de l'effort et du plaisir d'apprendre, où l'on ait le droit de prendre son temps.

"L'école n'est pas une entreprise" n'est pas qu'un slogan de manif, c'est aussi une conviction et un combat. S'émanciper par l'école, se construire par une pédagogie sans la contrainte permanente des moyens et du temps, pouvoir réfléchir en équipe, entre collègues... voilà ce qui permettrait de construire une école dans une société des solidarités et non une société des concurrences donc des inégalités voulue par l'UMP.

Samuel Serre

Sécu : contribuables, à vous de raquer !

Le PLFSS* de 2012 va encore subir une cure d'amaigrissement cette année. De nouvelles mesures d'économies budgétaires sont prévues sur les retraites, les prestations familiales et les mutuelles entre autres.

Petit tour d'horizon et commentaires des mesures annoncées.

► La réforme des retraites avancée d'un an

Le gouvernement a décidé d'avancer d'un an la réforme des retraites pour arriver à son application pleine et entière dès 2017. Les personnes nées entre 1952 et 1956 seront obligées de travailler plusieurs mois supplémentaires.

Dans une période où le chômage ne cesse de croître, notamment celui des seniors (en hausse de plus de 5 %), on va aboutir à une baisse du niveau des pensions en raison des décotes que vont subir les salariés.

► Une maîtrise des dépenses de santé drastique

Avec un abaissement de l'Objectif National des Dépenses Maladies (ONDAM) à 2,5 % au lieu de 2,8 % initialement prévus, le gouvernement espère économiser 500 millions d'euros : 290 millions sur les médicaments, 90 millions sur les tarifs

de radiologie et actes de biologie, 100 millions sur le fonds de modernisation et d'investissement des hôpitaux.

Pourtant en 2010 déjà, 29 % de nos concitoyens déclaraient avoir renoncé à se soigner pour des raisons financières, d'autres contractaient des micro-crédits. Des maladies d'un autre âge resurgissent comme la rougeole, la tuberculose ou la gale, alors qu'on les croyait disparues. Ce sont des conséquences directes des nombreuses participations forfaitaires, franchises médicales, forfaits hospitaliers et autres déremboursements qui visent à "responsabiliser les patients" comme s'ils étaient responsables de leur maladie !

En votant un ONDAM que tout le monde sait insuffisant, on provoque sciemment un déséquilibre des budgets hospitaliers qui permettra de justifier les mesures prises pour diminuer les effectifs puis, ensuite, fusionner les services.

► Taxer les mutuelles

François Fillon a annoncé la taxation des contrats responsables des mutuelles. Les députés ont porté cette taxe de 3,5 à 7 %. Ajoutés à la taxe CMU, ce seront plus de 10 % des cotisations des mutuelles qui iront à l'État et seront forcément répercutés sur les cotisations des adhérents.

Or il s'agit là d'un choix délibéré de taxation indirecte des Français, non pas en fonction de leurs revenus mais

de leur besoin de santé. Le risque de démutualisation, avec de graves conséquences sur l'accès aux soins, est de plus en plus important. Quelqu'un qui a une mauvaise couverture fréquentera davantage les urgences que son médecin généraliste, parce qu'il n'aura pas à faire l'avance des frais. On sait très bien que cela coûtera finalement plus cher à la collectivité.

► Un jour de carence pour les arrêts maladie

Par souci d'équité avec les salariés du privé, le gouvernement a décidé d'instaurer une journée de carence dans les trois fonctions publiques. "Cette mesure doit permettre de "responsabiliser" davantage les assurés pour garantir un recours justifié aux arrêts de travail" a affirmé Xavier Bertrand.

Cette mesure est profondément injuste, arbitraire et ignorante de ce qu'est l'exercice de la médecine ! L'indemnisation de l'arrêt de travail est le premier droit de l'assurance maladie. Il permet de faire face à la souffrance au travail et limite les suicides au travail. Le gouvernement accepte-t-il de prendre le risque de les voir augmenter ? Partout, les droits des malades sont réduits.

Pour conduire cette politique de destruction de la protection sociale, le gouvernement empoisonne la société en répandant le mensonge : tout bénéficiaire d'un droit social serait un fraudeur en puissance, ce qui est faux, les fraudeurs sont ailleurs !

Ainsi dans la démarche du gouvernement, il n'y a aucune ambiguïté : ce sont les salariés qui doivent payer la crise et mettre la main à la poche pour lui permettre de rentrer dans les objectifs fixés par Bruxelles et les agences de notation.

L'austérité a bon dos quand on fait son gras sur le dos des salariés ! Refusons cette politique : réagissons !

Catherine Prinz et Pierre Goirand

* PLFSS : Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale



Loi relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels de la Fonction publique : du nouveau !

Suite au projet de loi déposé en septembre auprès des assemblées parlementaires, les conditions des 4 ans nécessaires pour être éligible au dispositif de titularisation ont évolué. La loi amendée relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels de la Fonction publique, en application de l'accord du 31 mars 2011, devrait être adoptée en février.

—————> **Dispositifs spécifiques 2012/2015 de sortie de la précarité : Fonction publique de l'État** <—————

① Dispositif de titularisation**• Conditions d'ancienneté requise :**

- **Quelle que soit leur ancienneté**, sont éligibles tous les CDI non dérogatoires, relevant des articles 4 et 6 (Chapitre I de la loi du 11 janvier 1984) et de l'article 34 de la loi 2000-321
- **Pour les CDD :**
 - . 4 ans sur les 6 années précédant le 31 mars 2011 (**nouveau* et intégré au projet*)
ou
 - . 2 ans sur les 4 années précédant le 31 mars 2011, si 4 ans à la date de clôture des inscriptions (*La CGT Educ'action demande à ce que cette date soit celle du concours, comme précisée sur le protocole d'accord, et non la date de clôture des inscriptions*)
- Si, licenciement pour faute professionnelle ou disciplinaire après le 31/12/10 : perte de l'éligibilité à la titularisation.
- Tous les services à 50 % et plus sont assimilés au temps complet.
- Tous les services inférieurs à 50 % sont assimilés à 75 % du temps complet.
- Pour les emplois relevant de dispositions législatives dérogatoires : pas de reprise d'ancienneté.

• Autres conditions :

- Occupant un emploi répondant à un besoin permanent :
 - . au 31 mars 2011
 - ou
 - . entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011 avec les conditions d'ancienneté requises.
- Temps de travail à 70 % au moins.
- Transferts d'activité ou de compétence entre ministères et autorités publiques : ancienneté conservée.
- Rémunérations (donc contrats) différentes mais même poste de travail : ancienneté conservée.
- Tous les agents qui passeront en CDI du fait de cette loi, à la date de publication de la loi, sont éligibles à la titularisation.

• Fondement juridique du contrat : loi du 11 janvier 1984

(titre II du statut général des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales)

- 2^e alinéa de l'art. 4 (pas de corps de fonctionnaires) et 3^e alinéa du même article (cadres A, nature des fonctions et besoins des services) ;
 - 1^{er} alinéa de l'art. 6 (temps incomplet jusqu'à 70 %) ;
 - Paragraphe I de l'art. 34 de la loi 2000-321 (agents berkanis) (**nouveau* et intégré au projet*) ;
 - 2^e alinéa de l'art. 6 (besoins saisonniers ou occasionnels) mais uniquement si l'agent occupait un emploi au 31 mars 2011 pour une quotité de travail au moins égale à 70 % et cumulant **4 années d'ancienneté en équivalent temps plein au cours des 5 années précédant le 31 mars 2011.** (** nouveau* et sur proposition d'amendement gouvernemental*).
- En conséquence, les dispositions des 4 ans sur les 6 années précédant le 31 mars 2011 ou des 2 ans sur les 4 années précédant le 31 mars 2011, si 4 ans à la date de clôture des inscriptions, **ne leur sont pas applicables.**

→ **Un agent qui n'est plus en fonction à la date de publication de la loi peut donc être éligible au processus de titularisation.**

② Dispositif de CDI-sation**• Ancienneté requise**

- 6 années au cours des 8 années précédant la date de publication de la loi.
- **Agents d'au moins 55 ans : trois ans au cours des 4 années précédant la date de publication de la loi.**
- Tous les services à 50 % et plus sont assimilés au temps complet.
- Tous les services inférieurs à 50 % sont assimilés à 75 % du temps complet.
- Emplois relevant de dispositions législatives dérogatoires : pas de reprise d'ancienneté.

• Poste occupé à la date de publication de la loi

- L'employeur est l'État, un établissement public ou un EPLE (établissement public local d'enseignement).
- **En fonction à la date de publication de la loi** ou en congé selon l'art. 7 de la loi du 11.01.84.
- Employeur pour le décompte de l'ancienneté : **le même ministère, ou bien le même établissement public, ou bien la même autorité publique.**
- Si le contrat d'origine relève du dernier alinéa de l'art. 3 (remplacement et vacance d'emploi) ou du 2^e alinéa de l'art. 6 (besoins saisonniers ou occasionnels) de la loi du 11.01.84 : **une modification des fonctions de l'agent est possible, si même niveau de responsabilité.**
- Si refus de l'agent, retour au contrat en cours.

• Fondement juridique du contrat : loi du 11 janvier 1984

(titre II du statut général des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales)

- **Art. 3, dernier alinéa** (remplacement et vacance d'emploi) ;
- **Art. 4** (pas de corps de fonctionnaires, cadres A selon nature des fonctions et besoins des services) ;
- **Art. 6** (temps incomplet jusqu'à 70 %, besoins saisonniers ou occasionnels).

Agents non concernés par le CDI :

- **Art. 3 du 1^o au 6^o (dont les assistants d'éducation) et art. 5** (enseignants-chercheurs).

publique : du nouveau !

Conclusion :

Le projet de loi amendé enregistre quelques avancées concernant le dispositif de titularisation :

- pour les CDD : 4 ans d'ancienneté sur les 6 années précédant le 31 mars 2011 ;
- pour les agents recrutés sur besoins saisonniers ou occasionnels : 4 ans d'ancienneté sur les 5 dernières années. (Ces agents étaient, au départ, exclus du dispositif).

Pour mémoire, la CGT Educ'action demande :

- une loi de titularisation, élargie à l'ensemble des personnels précaires, seule à même d'apporter des réponses statutaires et collectives. Dans l'Éducation nationale, la CGT revendique une titularisation sans condition de concours ni de nationalité et avec une formation adaptée ;

- l'arrêt du recrutement de non-titulaires pour des missions pérennes de service public ;
- l'amélioration des conditions de reclassement des non titulaires au moment de leur titularisation ;
- le renforcement dans l'immédiat des droits sociaux des non titulaires, la reconnaissance de leurs qualifications ;
- la cohérence de gestion, une grille de salaire alignée sur celle des titulaires (sans rémunération au mérite). Cela passe aussi par un élargissement et une harmonisation nationale des compétences des Commissions Consultatives.

Jean-Pierre Devaux

Académie de La Réunion : le scandale des vacataires permanents

Des vacataires, agents administratifs et techniques, utilisés depuis des années et payés 800 € par mois, se sont vu signifier la non-reconduite de leur contrat au-delà du 31 décembre 2011...



Les vacataires ont encore moins de droits que les contractuels : payés à l'heure, sans aucune revalorisation salariale possible, sans contrat de travail, sans congés payés, sans congés maladie...

Alors que le ministère de l'Éducation nationale, en novembre 2010, avait pris l'engagement de mettre un terme au recours à la vacation dès la rentrée 2011, des collègues de La Réunion en sont à leur 18^e année de vacation !

Ils effectuent un service dans les conditions analogues aux contractuels, voire aux titulaires. Économie réalisée par l'administration sur 3,5 ans par le recours à un vacataire administratif : 21 000 euros !

→ Ce recours à la vacation est illégal, c'est du "perdant perdant" pour tous.

Des contractuels qui sont recrutés illégalement sur des emplois permanents en lieu et place du recours à des emplois statutaires, des vacataires qui sont recrutés non seulement pour satisfaire des besoins occasionnels et saisonniers (dévolus normalement aux contractuels) mais aussi pour assurer des tâches et missions permanentes, la boucle est bouclée...

→ 62 vacataires sur 63 sont des femmes... Plus que jamais, la surexploitation des femmes rime avec super précarité !

La CGTR Educ'action exige du recteur l'arrêt du recours aux vacataires conformément aux obligations légales et qu'il soit proposé à ces personnels, a minima, une requalification en contractuels, afin de leur ouvrir des droits élémentaires ainsi que la réparation du préjudice déjà subi.

Le recteur de la Réunion, invoquant une absence de crédits, a décidé de prendre un raccourci pour le moins brutal : licencier purement et simplement les 40 vacataires des filières administratives et techniques.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, l'inquiétude sur leur sort est grande mais notre détermination syndicale reste intacte.

Mieux, elle se renforce par l'apport de nombreux et nouveaux soutiens.

→ Une victoire juridique récente donne de l'espoir.

La CGTR Educ'action avait déposé une quarantaine de recours aux prud'hommes concernant l'exploitation éhontée des collègues en contrats aidés. La cour d'appel de Saint-Denis retient "la requalification des CDD en CDI". Cet arrêt légitime pleinement notre action et constitue une véritable gifle pour l'autorité académique.

Patrick Corré, CGTR La Réunion et Matthieu Brabant

Alarme !

Mon réveil sonne, les informations m'annoncent, à jeun, que je suis coupable, après 40 ans au service de la Nation, en tant que fonctionnaire d'Etat, enseignante et retraitée aujourd'hui, de laisser à mes petits enfants et à tous les enfants de la Nation une dette de 25 000 € chacun.

Je suis donc responsable d'avoir ruiné la France et je suis condamnée à porter la responsabilité pour tous, de rendre obligatoire qu'ils s'affranchissent de cette dette.

La sentence est terrible... Je bondis sur le bord de mon lit, je griffe mes draps et la rage me prend.

Je hurle dans ma chambre !

Pas question pour le "journaliste économique radiophonique" de faire le point sur les **grandes familles de l'oligarchie** financière à laquelle appartient la classe dirigeante d'aujourd'hui, et responsables de la crise actuelle.

Non, pas question, car :

- Elles savent gérer, elles ont la culture des mathématiques capitalistes !
- Elles n'ont pas de revenus outranciers provenant du produit du travail des autres et ne font pas partie du syndicat patronal, le MEDEF ; elles n'ont pas à leur tête Madame Parisot : "La vie, la santé, l'amour sont précieuses, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ?".
- Elles n'ont pas la technique pour s'exonérer de payer des impôts à la hauteur de leurs revenus, et ne bénéficient pas du bouclier fiscal qui prive, chaque année, la Nation des 600 000 000 d'euros.
- Elles ne font pas partie de dynasties familiales où l'entre-soi prédomine.
- Elles ne sont pas cyniques et ne taxent pas les indemnités versées aux accidentés du travail.
- Elles ne poursuivent pas leur objectif de détruire l'emploi public dont 16 000 à l'Éducation nationale en 2011 et 14 000 en 2012.
- Elles ne délocalisent pas les entreprises et n'ont pas, depuis 30 ans, participé à la désindustrialisation de la France.
- Durant toute cette période, elles n'ont donc pas supprimé 2 000 000 d'emplois industriels, pariant que le processus technologique allait mettre fin au processus industriel.

- Elles n'engrangent pas des dividendes exorbitants au détriment de l'augmentation des salaires, elles ne parlent pas de "mérite", "ordre", "sécurité", "tradition" et ne tentent pas de réduire, voire de supprimer, le droit de grève.
- Elles ne pénalisent pas les travailleurs qui tombent malade.
- Elles ne disposent pas des salariés pour les faire travailler, à temps "plaint", à temps partiel, à temps discontinu, à zéro temps, à temps de chien...
- Elles ne rêvent pas de nous faire travailler jusqu'à 70 ans et ne s'attaqueront pas à la Sécurité Sociale dès les élections passées.
- Elles ne sont pas responsables d'une future civilisation "caddy" où, tous les dimanches, les familles viendront se rencontrer dans les centres commerciaux pour passer un bout de temps ensemble.



- Elles ne refusent pas les augmentations de salaires et ne sont donc pas confrontées à leurs employés qui stoppent le travail pour obtenir de quoi améliorer leur pouvoir d'achat.
- Elles ne combattent pas les 35 h et ne remettent pas en cause une conception réaliste du partage et du développement des solidarités pour tendre vers un système plus égalitaire.
- Du reste, vous le savez... elles ne parient pas sur les bourses pour gagner plus encore, au contraire elles parient sur le travail !
- Elles n'ont pas plein d'amis, les banquiers, par exemple, ne fréquentent pas les ors de la République.

Les agences de notation ne sont pas des astrologues qui prédisent l'avenir de chaque pays et n'ont appris que trois lettres de l'alphabet... ABC. Ces agences ne met-

Un seul homme, cela ne se remarque pas. Des milliers d'hommes ça prend l'allure d'un combat.

tent pas des techniciens de la finance à la tête des pays, comme la Grèce et l'Italie, faisant fi de la démocratie.

Aujourd'hui, aucun projet n'envisage de faire noter les professeurs par le seul chef d'établissement. Cela ne ressemble en rien aux méthodes managériales du privé. L'évolution des carrières ne se fera donc pas au mérite, ni au détriment de la liberté pédagogique. Ce projet n'engage pas l'École dans la soumission aux groupes de pression locaux, ni dans la soumission aux exigences de l'idéologie dominante. Ce projet ne s'appelle pas ECLAIR et n'a pas déjà été expérimenté. S'il doit être maintenu, il ne signifie pas la destruction, pure et simple, du statut de fonctionnaire des enseignants.

Je suis enragée et je veux vous communiquer ma rage. Pas très syndical diront certains, dommage ! Politique, certainement, mais en "les" dénonçant, je rappelle la relation privilégiée qu'ils ont avec le Roi. À qui veulent-ils donner satisfaction sinon à eux mêmes !

On veut nous faire croire que tout est flou, mais non ce n'est pas flou, c'est au contraire très précis.

Moi responsable, vous responsables, nos enfants débiteurs ?

Je réponds NON !

Dans nos écoles, nos collèges, nos lycées, actifs et retraités, il faut mener une lutte syndicale sans merci pour maintenir nos emplois, exiger que nos salaires soient réévalués.

Dénonçons ces familles puissantes, arrogantes, les compagnies d'assurances, les banques, les fonds de pension, ces classes dirigeantes responsables de nos situations au travail et dans la vie de tous les jours.

Nous sommes plus nombreux que cette classe dominante, ils sont une poignée, nous sommes une armée, sachons nous renforcer, nous mobiliser pour les faire reculer !

Anne-Marie Martin-Carmagnac

Le marché nous fait marcher... jusqu'où ?

Le marché est le lieu d'échange où l'on peut se procurer les produits nécessaires à sa subsistance en ayant la possibilité de faire jouer la concurrence.

Après la période où le capitalisme était soumis à la compétition avec les pays "de l'Est", **la théorie néolibérale est devenue le dogme** au nom de cette concurrence prétendument bénéfique : dérégulation et concurrence non faussée ont été martelées comme les seules sources de progrès économique. L'économie de marché était présentée comme le modèle universel.

En fait de concurrence, celles qui ont été effectivement organisées sont, d'une part celle qui oppose les salariés d'un même pays entre eux, avec le développement du chômage et de la précarité, **la compétitivité érigée en incantation**, et d'autre part celle qui frappe les divers peuples par le biais des mouvements libres de capitaux et de marchandises, des différences de niveaux sociaux, des délocalisations et du maintien des migrants dans un statut de non droit.

L'Europe a été bâtie sur ces bases par les traités et accords qui, de Maastricht à Lisbonne en passant par Barcelone, ont institutionnalisé les dogmes libéraux et évacué les ambitions de progrès social.

Au terme de cette nouvelle étape, on ne parle plus guère de marché économique car elle a conduit à la domination des financiers sur **un système économique qui n'a plus d'autre but que de nourrir la voracité des banquiers**. La multiplication des licenciements boursiers est un moyen de gonfler les bénéfices et une conséquence de cette domination.

Contraints à emprunter par la fuite en avant organisée, en réduisant les contributions des plus fortunés et des entreprises au prétexte de compétitivité, les États européens, d'un commun accord, se sont

interdit de le faire auprès de la BCE qu'ils ont privée de ce rôle (art 123-61 du traité de Lisbonne). Ainsi, ils se sont endettés auprès des "marchés financiers" dont le poids sur les décisions politiques européennes est devenu insupportable et facteur d'une régression sociale sans précédent. Il faudrait même que chaque État adopte la "règle d'or" imaginée par Sarkozy et Merkel visant à **soumettre son budget à l'approbation préalable de la commission de Bruxelles, dont chacun connaît les liens avec la finance mondiale**.

Aujourd'hui, le maître mot est devenu : **"rassurer les marchés"**, au nom de quoi on tranche et on coupe dans les dépenses utiles socialement et même économiquement, on affame les peuples au risque de provoquer une récession génératrice de destructions et d'extension de la misère à un point jamais vu depuis des décennies.

Regardons d'un peu plus près qui sont ces fameux marchés.

Une étude * effectuée par trois chercheurs

Suisses en Économie fait ressortir que le monde est dominé par 737 détenteurs prépondérants qui contrôlent 80 % de la valeur des 43 060 multinationales prises en compte. Par un réseau complexe de participations réciproques, **147 firmes multinationales se contrôlent entre elles et possèdent, ensemble, 40 % de la valeur de l'ensemble des multinationales du monde**. Et parmi ces 147 entités financières (banques, compagnies d'assurances, fonds d'investissement), **50 super**

entités mènent le monde... avec le résultat que nous constatons. Ces firmes sont pour la plupart anglo-saxonnes, mais il y a parmi elles quelques fleurons bien de chez nous : AXA, Natixis, Société Générale, CNCE, BNP Paribas. Tous ces groupes financiers sont des utilisateurs assidus des paradis fiscaux.

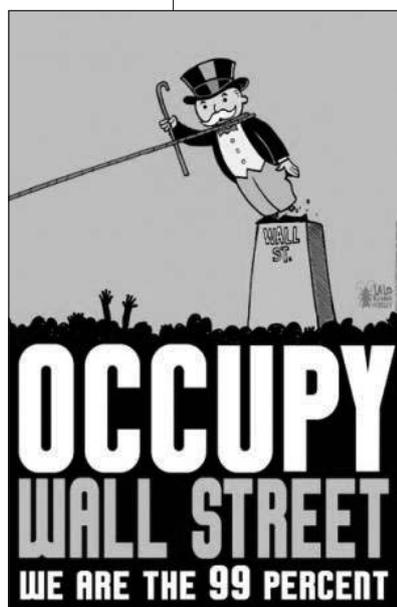
Cette concentration et cette suraccumulation de capitaux boulimiques et parasitaires justifient et valident les dix exigences formulées par la CGT pour nourrir les luttes et les débats, en vue des prochaines échéances électorales que nous aurions tort d'attendre l'arme au pied.

Rappelons-les :

1. revaloriser les salaires et les minima sociaux,
2. contrôler les aides publiques aux entreprises,
3. contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements,
4. supprimer les exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires et les bas salaires,
5. stopper les suppressions d'emplois,
6. développer les politiques publiques et les moyens des services publics,
7. réformer la fiscalité en profondeur dans le sens de la justice sociale,
8. créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédit à taux réduit,
9. taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux,
10. mettre en place un fonds européen de solidarité sociale et de développement économique.

Jean Pierre Barboni
SNR CGT Educ'action

* "The Network of Global Corporate Control" (Le réseau du contrôle global des entreprises) de S. Vitali, J.B. Glattfelder et S. Battiston



La situation dramatique de la Grèce a un impact d'une grande violence sur la politique éducative du pays : baisse drastique du financement public, privatisation en marche, paupérisation des enseignants, exclusion scolaire, chômage record des jeunes... Cette crise extrême s'ajoute aux problèmes récurrents du système éducatif grec.

▀ "Colère sans espoir"

Décembre 2008, une répression hors norme : Alexis, collégien de 15 ans, est tué par balles par un policier dans le quartier d'Exarcheia¹ à Athènes. Dans le pays, la réaction est rapide. Elle prend la forme d'une action collective inédite depuis 25 ans, *insurrectionnelle*, menée par des milliers de jeunes : lycéens surtout, collégiens, travailleurs précaires, jeunes immigrés, jeunes des milieux autonomes et anarchistes..., et *structurée*, menée par les syndicats, les enseignants, étudiants, parents, enfants, grands parents... Elle témoigne d'une fureur, d'une rage inouïe !

"L'Éducation est la clef de la reprise économique. Réduire les dépenses pour l'Éducation en période de récession économique ralentit le processus de reprise", F. van Leeuwen, SG de l'IE, Athènes, 2011

La grille de lecture de cette explosion sociale est sans ambiguïté : brutalité de la police et de l'État, corruption et impunité, débâcle du système économique, défaillances du système éducatif -et impact de la puissante mobilisation étudiante contre la réforme de l'université-, chômage... et sentiment insupportable d'un futur condamné...

▀ Crise chronique de l'École...

Régi par le "ministère de l'Éducation nationale et des affaires religieuses" (pas de séparation de l'église et de l'État !), le système éducatif est plutôt conservateur. L'un des objectifs est de développer la conscience nationale et religieuse. La ministre de l'Éducation (PASOK) est ancienne commissaire de l'UE pour l'emploi et les affaires sociales...

▀ Archaisme du système...

L'École est à bien des égards inefficace et n'assure guère la promotion sociale. Sa structure est identique depuis 30 ans. Le poids de l'église orthodoxe et l'autoritarisme du gouvernement sont un frein à la modernisation de l'enseignement. S'y ajoutent des restrictions budgétaires récurrentes. L'institut pédagogique est sous financé, les établissements vétustes et surchargés, les manuels anciens, les programmes trop universitaires et lourds. L'éducation de la petite enfance est sacrifiée. La scolarité secondaire est intensive mais peu efficace, rendant la vie quotidienne des élèves difficile. Pour beaucoup, l'objectif c'est une place à l'université... où la sélection est sévère. Nombre de jeunes s'y préparent dès l'âge de 12 ans, parfois dès le primaire ! Ainsi les rythmes scolaires sont effrénés. Beaucoup de familles font d'énormes sacrifices en payant des cours privés après la classe. Cela renforce les inégalités scolaires, marque une dévalorisation de l'enseignement public, et pire encore, une privatisation masquée de l'École. Conséquences : le taux d'échec à l'entrée de l'université est important et les sorties prématurées nombreuses, soit 20 % des lycéens... voués au chômage. La scolarité moyenne est de 12 ans,

en dessous de celle de l'OCDE. Pourtant très malmenés par leurs conditions d'exercice, les enseignants du public font face. Avec toujours moins de moyens, ils tentent de palier les manques du système.

▀ Réformes contestées...

Les réformes, *universitaire en 2005, scolaire en 2009*, sont rejetées catégoriquement ! L'abrogation de l'article 16 de la constitution, qui garantit l'enseignement public et gratuit pour tous, met le feu aux poudres ! Et personne n'est dupe du projet de libéralisation du marché éducatif que voudrait imposer la troïka FMI / UE / BCE pour faire baisser les dépenses publiques. Les personnels -comme beaucoup de citoyens- refusent ce projet d'école et d'université néolibéral et craignent que leur statut de fonctionnaires vole en éclat !

La réforme de l'enseignement supérieur renforce la sélection à l'entrée de l'université, ouvre au financement privé (des établissements pour élites !) et à l'implication des banques dans l'attribution de bourses ou de prêts. Celle intitulée "*Enseignement primaire et secondaire : l'école au XXI^e siècle*" a suscité méfiance puis forte opposition. Il s'agit de remanier les programmes, de développer le numérique et l'informatique, de promouvoir l'autonomie des établissements, des contenus, des méthodes... et de supprimer la formation des enseignants ! Aujourd'hui, cette réforme n'est qu'expérimentée dans quelques d'écoles... Toutes deux ont donné lieu à une mobilisation sans précédent, dans sa force et sa durée.

▀ Exclusion des minorités...

Dans une Grèce multiculturelle, minorités et étrangers représentent 13 % de la population mais seules les minorités *religieuses* (Turcs musulmans ou orthodoxes) sont "tolérées". Les minorités *linguistiques* -niées par des personnalités politiques importantes !-, n'ont pas de réalité juridique. Car deux positions idéologiques s'affrontent : l'une, *chère à l'église*, basée sur l'identité gréco chrétienne et l'ethnocentrisme, voire la xénophobie ; l'autre basée sur le *pluralisme culturel respectant les droits humains* et contre les stéréotypes nationalistes.

La loi de 1996 sur l'éducation des minorités, qui devait créer des "*écoles interculturelles*" pour l'intégration et l'acceptation des cultures, se solde par l'exclusion ou l'assimilation des élèves d'origine étrangère. Les enseignants de ces écoles maîtrisant rarement la langue maternelle des élèves, celle-ci n'est pas enseignée, seuls le grec puis l'anglais ou le français le sont... Pas de droits linguistiques donc ! Les minorités turques, qui ont droit à l'enseignement du turc (traité de Lausanne), sont un peu mieux lotis, et 50 jeunes (!) sont admis chaque année à l'université. Mais pour les Turcs non religieux, les Pomaques, Albanais, Aroumains, macédoniens, Bulgares, Arméniens..., l'avenir scolaire est sombre. Quant aux Tsiganes, particulièrement victimes de discrimina-

tion et de violence, leurs enfants sont quasi exclus du droit à l'éducation ! Ainsi, le système éducatif grec se fait le relais de l'idéologie nationaliste : *une nation, une religion, une langue...*



► Pisa 2009...

Logiquement, et en dépit de quelques progrès antérieurs, les indicateurs sont globalement alarmants : faibles taux de réussite à tous les niveaux, ressources consacrées à l'éducation insuffisantes, accueil de la petite enfance sous développé, carence des programmes, enseignement technique et professionnel peu attractif, système universitaire trop rigide..., ce qui place la Grèce 25^e sur 35 pays, avec des résultats partout en dessous de la moyenne. Bref, l'école grecque est perçue comme un système au rabais !

► 2011, crise sans précédent...

• **Dans le secteur public**, les coupes budgétaires se succèdent. Avec l'aggravation de la crise, elles s'amplifient considérablement. En 2010, tous les ministères voient leur budget amputé de 10 %. En 2011, nouvelle saignée de 30 000 postes de fonctionnaires. Services publics et catégories les plus modestes en paient le prix fort, mais la lutte contre la fraude fiscale des plus riches est oubliée ! L'exaspération explose, dans les manifestations et dans les têtes. Les suicides ont augmenté de 40 %.

• **Les jeunes** ont toutes les raisons d'être en colère. Beaucoup, pourtant qualifiés, sont sans emploi. Le diplôme a peu de valeur à la sortie de l'université. Les contrats de sous-traitance fleurissent jusque dans les services publics et échappent au droit du travail. Le CDD est une exception. On parle de "location" de travailleur sans droit. La "génération 700 €" est devenue "génération 300" ! Le taux de chômage moyen atteint 18,4 % en août 2011 (+ 48 % en 1 an !), trois fois plus pour les jeunes. Le pessimisme est record...

• **L'Éducation** (avec la santé) est, comme toujours, particulièrement ciblée. Les chutes sont vertigineuses : celles, l'an dernier, du recrutement d'enseignants titulaires (- 50 %) et de vacataires (- 70 %), des salaires (- 40 % globalement) ! Conséquences : le nombre d'élèves par classes et d'heures de cours par enseignant augmentent, fin aujourd'hui du recrutement de titulaire et de la formation, plus de temps partiel ni de remplacement ! Environ 1 000 écoles ont été fermées et le matériel fait défaut (seuls 5 sur 1 200 manuels scolaires ont pu être imprimés à la rentrée) ! Avant la crise, les enseignants gagnaient 51 % du salaire moyen des enseignants des douze premiers pays de la zone euros. Davantage sous payés aujourd'hui, ils complètent leurs revenus en donnant des cours privés ! Et ces chutes se poursuivent cette année... comme elles se poursuivront l'an prochain.

En outre, les syndicats dénoncent une politique de *consultation*, non plus de *négociation*, et le refus de les rencontrer !

► Le budget 2012

Il est d'une rigueur extrême : dépenses - 5 %, recettes fiscales + 7 %. Hausse des impôts, baisse des salaires, des pensions et du nombre de fonctionnaires sont plus que jamais au programme ! L'Éducation est de nouveau sanctionnée : - 2,9 %, mais pas le ministère de l'Intérieur : + 4,4 %, ni l'Armée : + 400 millions d'euros !

Le budget Défense [1 000 dollars par habitant, 2^e après les USA, en % du PIB, dans l'OTAN] permettra d'acheter des armes au couple franco-allemand... qui n'a pas fait pression pour réduire ce budget ! S'y ajoute l'exonération d'impôt des armateurs et leurs actionnaires...

Mais retraités, fonctionnaires, grecs gagnant au mieux 600 € par mois feront les sacrifices financiers !

Pour l'École publique, la réduction de moyens est abyssale ! La libéralisation du secteur public et la privatisation de l'enseignement sont en marche...

► Résistance...

Depuis 2005, elle ne faiblit pas dans l'Éducation ! Manifestations, blocages, occupation de centaines d'écoles, grèves (plus de 12 l'an passé) sont organisées contre ces mesures qui détruisent l'État, et malgré la répression. Les enseignants sont souvent pris pour cibles lors des affrontements. Certains craignent le licenciement pour leur engagement. Les syndicats -OLME du secondaire, DOE du primaire- s'adressent à tous, dans le pays

et ailleurs. L'IE², le CSEE³, la CES⁴ et nombre de syndicats de l'Éducation apportent aide et soutien. Certains ont un

"Anastasia, 45 ans, non titulaire depuis 10 ans, en temps partiel subi, 350 € par mois..."

Yannis, 62 ans, titulaire depuis 34 ans, en poste dans un lycée arménien, 1 400 € par mois..."

Source : *Le Monde*

rôle fondamental d'analyse : *la Grèce n'est qu'un point de départ, elle semble désignée pour servir de laboratoire de la mondialisation, un lieu test des financiers pour évaluer jusqu'où il est possible d'aller dans les atteintes aux services publics.* Car ces politiques seraient mises en place dans toute l'Europe, surtout au sud...

À Exarcheia comme partout en Grèce, la jeunesse comme les adultes, discute encore et encore de la situation. Hormis les partis au pouvoir (*gauche, droite, extrême droite* !), les autres partis, les diverses mouvances, les encagoulés..., à gauche du PASOK on compterait une soixantaine de formations politiques !

La situation reste explosive mais comment construire un mouvement de masse ? Dans les discussions, Takis craint "*une forme de violence incontrôlée, de tous contre tous*", et Marina "*la peur d'une montée du fascisme*"...

Nicole Hennache

¹ Proche de l'école polytechnique où les étudiants en 1973 bataillèrent contre la dictature des colonels ;

² Internationale de l'Éducation, cf *Le lien n°168, septembre 2011 (6^e congrès de l'IE)* ;

³ Comité syndical européen de l'éducation ;

⁴ Confédération européenne des syndicats.

Organisation du système

École publique et entièrement gratuite
Scolarité obligatoire de 6 à 15 ans (sept. à juin)
• **Pré scolaire (4/5 ans)**
Jardin d'enfants payants / école maternelle gratuite
(Chute de l'accès à la maternelle)
• **École primaire (6/11 ans)**
6 ans, 160 jours de classes, 5 h / j
Titre de fin d'études pour accéder au collège
• **École secondaire (12/14 ans)**
3 ans, 165 jours de classe, 6 h / j
Brevet des collèges pour s'inscrire en lycée
• **Secondaire supérieur (15/17 ans)**
3 ans, 165 jours de classe, 6 h / j,
Lycées : général, polyvalent, technique et prof.
• **Enseignement supérieur (18/24 ans)**
Examen d'entrée, quotas dans chaque filière
90 % des étudiants sortent du lycée général
Diplômés du supérieur : 11 % de la population active.

→ IUFM Aix-Marseille Vous avez dit démocratie ?

► Élections Acte I, Juin 2011

La direction de l'IUFM a eu la bonne idée d'organiser des élections (CE et CPVE) les 29 et 30 juin, jours où les étudiants n'étaient plus présents sur les sites.

Résultat... 14 votants avec une seule liste : la CGT Educ'action !

► Élections Acte II, Nov. 2011

La direction de l'IUFM nous fait savoir qu'elle doit, à nouveau, organiser des élections partielles, voire totales.

Par souci de démocratie, et pour permettre le pluralisme syndical, les élus CGT démissionnent, espérant une meilleure participation au scrutin.

Même scénario qu'en juin... un scrutin organisé à la rentrée des vacances de la Toussaint, des stagiaires peu informés et toujours une seule liste : la CGT Educ'action !

Ainsi, la direction de l'IUFM n'a rien mis en œuvre pour assurer le succès de ces scrutins et ne semble pas, au final, s'offusquer du déficit de démocratie.

La CGT serait-elle la seule organisation syndicale sur Aix-Marseille à s'intéresser au sort des étudiants et des stagiaires ? Sans nul doute !

Durant l'année écoulée, avec ses élus, la CGT s'est montrée comme une force d'opposition en luttant contre la mise en place de la mastérisation et les statuts de l'IUFM qui l'entérinent.

Elle a su être force de proposition en rencontrant, à plusieurs reprises, la direction pour la défense des étudiants et des stagiaires, pour remédier aux aberrations d'une mastérisation appliquée à marche forcée.

Elle s'est battue pour l'organisation de sessions de rattrapages pour les M1 et les M2 et les a gagnées !

Aujourd'hui, les faits nous donnent raison. Le Conseil d'État vient de mettre en cause les conditions de stagiairisation, notamment sur le temps de service, dans une décision du 28 novembre 2011, et invite le ministre à lancer une discussion avec les syndicats.

Une première victoire mais le fond du problème persiste : le recrutement au niveau Master 2.

Le combat continue !

Joël Galiay

Unité et unification

→ Poitiers, une liste d'union

Il y a eu au départ des valeurs partagées, des luttes communes, des pavés foulés au coude à coude. Il y a eu des combats qui se sont menés uniquement sous les deux étendards, FSU et CGT, et qui nous ont rapprochés face à une opposition intangible, inflexible et inébranlable.

L'unité syndicale pouvait être une réponse et nous avons engagé nos responsabilités avec l'accord des militants picot-charentais pour ces élections.

Aujourd'hui encore, nos actions communes se poursuivent au-delà des élections et nous pensons toujours que plus nombreux dans l'unité, nous serons toujours plus forts.

Au-delà des dysfonctionnements considérables lors de ces élections qui tronquent une analyse objective, notre accord d'une liste commune FSU/CGT au CTA, nous a

permis d'obtenir des élus titulaires CGT Educ'action au CTA, dans les quatre départements pour les

CTD et un siège chez les certifiés. Pour la première fois dans notre académie, la CGT Educ'action sera présente dans toutes ces instances.

Nous serons aussi présents en tant que titulaires chez les ATSS et les ATRF.

Nous ratons de très peu un siège dans les CCP des Surveillants et des Enseignants.

Nous devenons la première organisation syndicale chez les PLP avec cinq sièges malgré la liste pro électoraliste SNETAA/FO. Le SNETAA a toujours été majoritaire dans notre académie, mais l'activité militante de la CGT Educ'action a été décisive.

Tout comme chacun, nous avons entendu les différentes propositions politiques pour l'avenir de l'école en 2012. L'unité syndicale sera plus que nécessaire, même si cela n'est pas toujours facile, nous avons fait le choix de l'unité.

Bertrand Verhaeghe,
Secrétaire académique de Poitiers



→ CGT Educ' 92 / Sud Education 92 unitaires

La liste unitaire CGT Educ'action 92 / Sud Education 92 en progrès aux dernières élections dans les Hauts de Seine.

Les dernières élections professionnelles ont été le cadre, dans les Hauts de Seine, du renouvellement d'une liste unitaire entre la CGT Educ'action 92 et Sud Education 92 en ce qui concerne la Commission Administrative Paritaire Départementale du 1er degré. Ce renouvellement est logique dans le sens où, dans le département, s'effectue un travail militant en commun entre nos organisations en ce qui concerne les écoles (tracts, actions, réunions d'information syndicale...).

Le résultat de ces élections laisse un goût légèrement amer puisque la liste unitaire, en progrès de près de 1 % (avec 7 % des voix exprimés), rate de 20 voix un siège à la CAPD. Avec une répartition des sièges à la plus forte moyenne, l'avantage aux organisations majoritaires est certain : le SNUIPP 92 obtient 9 sièges sur 10 alors qu'il n'obtient "que" 2/3 des voix. Le siège

restant est emporté par l'UNSA, tandis que la liste CGT/SUD prend la troisième place, passant ainsi devant le SGEN CFDT. Néanmoins, ce progrès en voix valide, pour nous, la ligne plusieurs fois réaffirmée dans nos congrès et commissions exécutives : **seule, une unité à la base avec un vrai travail en commun peut permettre à des listes d'union de ne pas paraître comme des manœuvres d'appareil.** Le résultat de la fusion SNETAA-FO dans notre académie ne semble pas dire le contraire : par rapport à leur score cumulé de 2008 le SNETAA-FO recule de 6 points en 2011.

Le débat qui reste en suspens est au delà des listes unitaires et porte sur les conditions d'une réunification.

Samuel Serre,
Secrétaire général du SDEN 92



Dossier...

La souffrance au travail

Banalité du mal-être en salle des profs

Mourir au lycée, un acte désespéré, une façon d'exprimer un sentiment d'impuissance. C'est ainsi que l'on peut interpréter le geste de Lise Bonnafous, jeudi 13 octobre pendant la récréation de 10 h. Ce n'est pas la première fois qu'un enseignant met fin à ses jours dans la désespérance. Malheureusement l'Éducation nationale devance France Telecom dont on parle tant sur ce triste terrain. Mais choisir pour public de cet anéantissement ceux-là mêmes qui ont investi leur confiance dans la personne, interpelle profondément. On peut y voir une façon de s'échapper quand la responsabilité est trop lourde à supporter, quand il semble que toutes les voies aient été explorées sans succès, quand on se sent seul, sans support, sans aide, ignoré. Les élèves se construisent et ne sont pas tendres avec les adultes. Le système éducatif est dans une phase de mutation douloureuse. Les administrations se chargent d'appliquer strictement la politique d'austérité. Peu de place pour l'humain dans tout ça. Et pourtant l'humain est le facteur clé de notre métier.

Lors d'une réunion informelle, les élus CGT et FSU avaient attiré l'attention de la Direction sur le mal-être ambiant dans notre établissement. Les réformes imposées, une cité scolaire énorme (3 200 élèves) et sous dotée comme tant d'autres, un bassin d'emploi qui laisse peu de perspectives aux élèves, ont fini par créer une atmosphère morose. Au milieu de tout cela une collègue a demandé un mi-temps pour se donner un espace de réflexion, le rectorat lui a accordé 3 h de décharge. Elle a pensé à se reconverter ... mais ... on manque de profs de Maths et elle était remarquablement capable.

Associés à la peine des proches de Lise, sa famille et ses amis, ses collègues de travail, nous posons la question de savoir quel rôle a joué l'Institution dans ce drame.

*Bernard Giraud, Secrétaire de section
Lycée Jean Moulin, Béziers*

Le jeudi 13 octobre 2011 était un jour particulier dans nos agendas syndicaux : Louverture officielle de la semaine électorale. Dans les établissements, les heures d'infos syndicales se transformaient souvent en moments de paroles où chacun et chacune exprimait ses difficultés en ce début d'année : classes surchargées, impression de ne plus y arriver, culpabilité... C'est en pleine réunion dans un LP nîmois qu'une collègue prend la parole. Info sur son smartphone, une collègue, Lise Bonnafous, a tenté de se suicider à Béziers : incrédulité, stupéfaction, silence, émotion.

Télévisions, radios, sites d'info sont à l'affût. Beaucoup d'horreurs seront proférées. Toujours cette indécence. Quelle réaction syndicale avoir face à un tel geste ? Nous espérons les réactions des collègues du lycée Jean Moulin de Béziers. Ils tentent seulement de vivre les instants d'après. Des collègues appellent, sidération dans les salles des profs, ils veulent faire quelque chose.

Les camarades CGT de France Telecom et de la Poste nous conseillent d'en parler, de ne pas nous taire. Les SDEN de l'académie décident alors d'enclencher la discussion avec les collègues dès le lendemain. Un peu partout, les récréations se prolongent, le débat s'engage...

La semaine suivante, c'est une marche blanche à Béziers, un défilé à Montpellier... et arrivent les vacances.

Depuis, l'année a repris son cours, le Recteur de l'académie, dans une longue lettre adressée aux collègues de Lise Bonnafous, s'interroge sur les motivations de son geste : privé ? lié au travail ? Au journal local, son père a envoyé ce mail : *"Ma fille était devenue fragile, sans doute, mais elle restait un excellent professeur de mathématiques et aurait dû pouvoir continuer d'exercer. Son message désespéré était celui-ci : il faut refonder, à tout prix, une nouvelle et authentique école de la République, celle où primaient les valeurs du civisme et du travail. Celle où le professeur était au centre de tout. Celle où l'enfant du peuple pouvait devenir fils de roi"*.

Depuis, l'année a repris son cours et pas grand-chose n'a changé. Le projet de notation des enseignants, générateur d'injustices et de frustrations, entraînera encore plus de mal-être au travail, les programmes sont toujours infaisables, les classes sont toujours aussi surchargées, élèves et profs en subissent les conséquences. L'UMP brocarde le candidat socialiste sur sa proposition d'embauche de 60 000 personnes dans l'Éducation nationale au nom de la sauvegarde du triple A... Bref le train-train a repris !

Comme d'habitude, nous ne pourrions compter que sur nous-mêmes...

*Jean-Michel Séguy,
Secrétaire académique de Montpellier*

La santé au travail : un enjeu primordial

Pour la CGT, les risques psycho-sociaux (RPS) ou risques socio-organisationnels, sont un sujet d'actualité : les personnels sont "à bout" et ils utilisent, pour certains, des moyens définitifs pour sortir de cette spirale infernale.

Les médias ont mis en avant le suicide de l'enseignante de Béziers qui s'est immolée dans la cour de son établissement. Nous avons assisté à un dédouanement des responsabilités mettant exagérément en avant le côté, soit disant fragile, de notre collègue. Ce cas peut sembler isolé mais malheureusement il n'en est rien. À l'Office National des Forêts, aux ministères de la Justice, de l'Intérieur, du Travail, de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement... et la liste est très longue, des personnels mettent fin à leurs jours. Malheureusement les seules réponses sont des "réponses" individuelles, sans remise en question de l'organisation du travail ou du travail en lui-même.

Beaucoup de recherches ont lieu sur ces risques et le stress est un facteur important à l'origine de nombreuses pathologies incluses dans ces RPS. L'agence Européenne pour la sécurité et la santé au travail de Bilbao définit ainsi le stress : *"Il survient lorsqu'il y a un déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception qu'elle a de*

ses propres ressources pour y faire face... il affecte également la santé physique, le bien être, et la performance de la personne qui y est soumise".

L'accord sur la santé et la sécurité au travail dans la Fonction publique signé en novembre 2009, intégrait ces sujets, mais force est de constater le retard pris dans le traitement de cette question. Un audit est en cours, mais un audit qui ne porte que sur la définition d'une méthodologie permettant l'élaboration de stratégies de prévention. Pourtant, les RPS sont largement identifiés suite à de nombreux travaux, et **l'urgence, aujourd'hui, est à la mise en place de plans d'actions concrets.**

Tout n'est pas négatif, la prise de conscience est bien réelle, mais le rythme est trop lent au regard des situations que vivent les agents. Les CHSCT apparaissent dans les versants État et Territoriaux de la Fonction publique. Les textes sont parus, décrets et circulaires, et maintenant il va falloir faire vivre ces instances importantes.

Nous sommes dans une période où ceux-ci doivent être installés, mais de nombreux ministères (dont le nôtre) n'ont pas encore engagé le dialogue avec les organisations syndicales sur les périmètres de création de ces instances.

Les CHSCT sont créés, mais nous estimons que nous ne sommes pas allés assez loin. Le versant territorial bénéficiera de cette avancée seulement en 2014 et comme pour le versant État, peu de moyens sont donnés pour assurer leur efficacité par rapport à ce que préconise le Code du travail.

Les spécificités de la Fonction publique ont permis à l'administration d'en limiter les droits, contrairement à ce qui se passe dans la Fonction Publique Hospitalière (nous n'avons pas d'heures de délégation,

pas de maîtrise du processus d'expertise, pas la possibilité de faire intervenir l'inspection du travail, pas de CHSCT dans les établissements scolaires...).

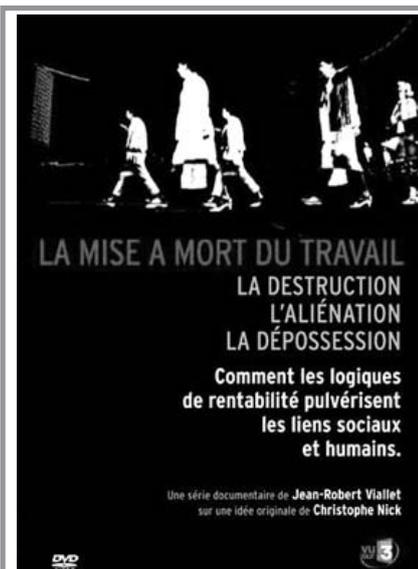
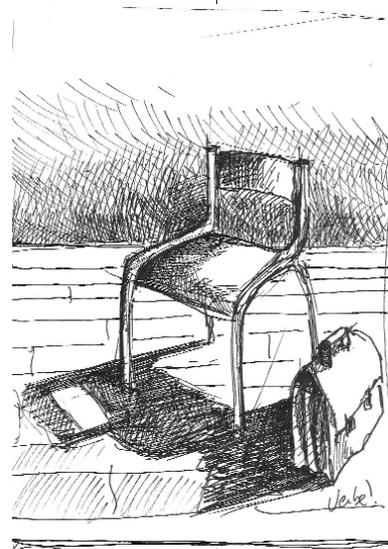
Une étude sur les instances médicales menée par un cabinet de conseil pour la DGAFP montre que chaque secrétariat, dans chaque département, essaie de faire face et d'inventer des solutions. Où est la cohérence de l'État dans tout cela, quel sens donne-t-il à ses instances ?

L'employeur doit garantir la bonne santé physique et mentale du salarié. Cet objectif est un objectif commun avec les organisations syndicales et nous devons travailler ensemble pour y arriver. Nous ne devrions pas être des ennemis.

Toujours selon l'agence Européenne de Sécurité et de Santé au Travail (oct. 2002), près de 30 % des salariés de l'UE sont à des niveaux de stress trop élevés ainsi que 28 % des cadres.

Ensemble nous sommes soumis à des pressions et ensemble, par le dialogue et l'écoute, nous devrions arriver à rendre le travail épanouissant pour tous. Tout le monde y a intérêt.

Christophe Godard



La mise à mort du travail

Un film documentaire pour démonter les mécanismes de l'organisation du travail qui nuisent à l'être humain.

► Des documentaires pour aller plus loin : l'émission "Les pieds sur terre" de Sonia Kronlund et Jérôme Sandlarz sur France Culture, et notamment "La bataille de Tatiana et Sylvie" (Reportage de Charlotte Bienaimé et réalisation de Stéphane Deschamps). Leurs maris travaillaient au techno-centre de Renault à Guyancourt. Employés modèles, ils se sont suicidés à quelques mois d'intervalles, il y a trois ans. Depuis, leurs femmes se battent pour faire reconnaître leurs gestes en accidents du travail et condamner Renault pour faute inexcusable... (<http://www.franceculture.fr/emission-les-pieds-sur-terre>)

Travailler : souffrir ou s'émanciper ?

Christophe Dejours est psychiatre et psychanalyste, professeur de psychologie du travail au CNAM Paris, directeur du laboratoire de psycho-dynamique du travail et de l'action. Ses recherches sont centrées sur la question de la souffrance au travail.

En intitulant sa conférence "Souffrance au travail : jusqu'où ?" lors du colloque de la Ligue des Droits de l'Homme en octobre 2010, il mettait déjà l'accent sur l'inflation de cette souffrance. Aujourd'hui, son constat est le même : il y a une aggravation de la situation psychique au travail. Et cela se mesure à la plainte incessante des patients qui se démultiplie, aux consultations spécialisées débordées, ou encore aux pathologies spécifiques dites de surcharge : troubles musculo-squelettiques, burn out ou encore dopage pour pouvoir faire face aux exigences de l'entreprise. Enfin, ce qui se propage avec des conséquences anxiogènes sur tous ceux qui restent, le suicide. Et C. Dejours de préciser que le suicide au travail a cela de spécifique qu'il peut toucher des gens qui ne présentent aucune prédisposition, mais qui sont particulièrement investis et engagés dans leur travail.

Les causes de cette souffrance sont multiples. En premier lieu, la machinerie gestionnaire qui exige toujours plus de comptes-rendus et de traitement d'informations qui arrivent par salves sur les mails, qui autorise l'ingérence permanente et intrusive de l'administration dans le travail lui-même sous prétexte

de rationalisation, mais avec une volonté de contrôle affichée, maintient le travailleur sous pression. Pression qui se trouve renforcée par le mode d'évaluation, individuel, de performance et de résultats qui lui est imposé. Évaluation qui, selon les modes d'orientation de la gestion de l'entreprise, peut vous faire entrer en disgrâce et vous exclure avec une déloyauté sans scrupule. Enfin, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, les schémas d'application des plans de prévention de la souffrance sont exactement les mêmes, et viennent à leur tour nourrir ce stress. Il faut montrer qu'on a bien appliqué les directives, masquer les points où l'on n'est pas performant dans la prévention des risques psycho-sociaux. Les modes d'organisation du travail viennent saccager l'éthique du travailleur.

Le travail de C. Dejours et de son laboratoire consiste, non seulement, à diagnostiquer mais à proposer des hypothèses pour améliorer, voire inverser la situation : que le travail redevienne le lieu d'émancipation et de construction de l'individu : individuelles et sociales qu'il doit être. Pour redonner de la valeur au travail, C. Dejours et son équipe proposent de repenser le travail lui-même, et non pas sa gestion.

Leur réflexion ne sollicite pas que des médecins, mais explore aussi les champs du droit, puisque c'est au sein de l'entreprise (avec ses lois et ses contrats) qu'ils se proposent d'intervenir.

Repenser l'organisation du travail

Ils montrent que l'on peut, dès aujourd'hui, repenser l'organisation du travail et préconisent notamment la réintégration de la communication réelle, de temps pour échanger collectivement. Ils s'intéressent précisément à la coopération qui a lieu entre les différents partenaires du travail, et soulignent à quel point l'entraide est primordiale pour bien travailler. C. Dejours insiste aussi sur la nécessité de développer des politiques publiques qui vont dans le sens d'un progrès dans l'organisation du travail et pour cela, il participe à des commissions parlementaires.

L'analyse de Christophe Dejours, par l'approche résolument humaine de l'organisation sociale du travail qu'elle propose, se situe bien évidemment dans le champ du politique et vient nourrir notre réflexion syndicale sur le bien-être au travail.

Pauline Schnegg

Journée d'étude "Souffrance(s) au travail" - SDEN 06, à l'UD, le 7 octobre 2011

"Je subis beaucoup de pression car je fais le tampon entre les personnels et l'administration" ; "il y a un dés-équilibre entre le trop et le pas assez : pas assez de temps et de moyens mais trop de travail" ; "les relations avec la hiérarchie, c'est mépris et absence de respect" ; "infantilisation" ; "harcèlement" ; "je croyais que la souffrance au travail, c'était dans le privé" ; "notre santé est attaquée par les produits chimiques" ; "c'est la solitude, nous ne savons plus ce qu'il faut faire..."

► Épuisement émotionnel, dépersonnalisation, déni

Françoise Lignier, responsable de l'activité FERC Travail-Santé questionne d'emblée la salle : "Quelle chance avons-nous d'avoir un travail considéré, un statut de qualité, un

bon salaire, la reconnaissance de nos qualifications, si nos conditions de travail sont pourries ?".

► Le management dans l'Éducation nationale

À l'École, le libéralisme est à l'œuvre, ogre vorace. L'École est perçue comme incapable de s'adapter au changement. La décentralisation politique va conduire à l'idée d'autonomie. Un nouvel acteur est créé : l'établissement. Il faut manager par objectifs et résultats, rendre des comptes.

Les références au modèle entrepreneurial sont permanentes : culte de l'efficacité, rendement, évaluation, projet, démarche qualité... Comme le précise F. Lignier, l'objectif central du processus dit de "modernisation" de l'État, poursuivi par tous les gouvernements depuis 1986, a été et demeure la réduction de l'État au régalién, donc la réduction du nombre de fonctionnaires, la privatisation de tout ce qui est possible, et sinon, la délégation à la Fonction publique

Territoriale. Et surtout, il s'agit de faire de la gestion commerciale le mode normal de fonctionnement du Service public. L'utilisateur devenant un client.

Face à cela, sur le lieu de travail, des réponses concrètes sont possibles, individuellement et collectivement, mais toujours en veillant à rester dans le droit pour se protéger.

En conclusion, pour F. Lignier, "la peur doit changer de camp". Il est indispensable de "recréer du non". "Commencer à dégager du temps et un lieu pour dire ce qu'on est au travail, c'est commencer à se mettre en capacité de comprendre ce qui se passe. Nous souffrons toutes et tous au travail et la souffrance des fonctionnaires n'est pas différente de celle des salariés-es ; la souffrance des enseignants-es n'est pas différente de celle des fonctionnaires".

Marc Le Roy

(Merci à F. Lignier et H. Andrio pour leurs précieux comptes-rendus)

Prévention dans les établissements scolaires : faisons appliquer la loi !

L'État, comme tout employeur, a des obligations vis-à-vis de ses personnels en termes de sécurité, de santé et de bien-être, mais il ne les respecte pas. Les droits, quand ils ne sont pas appliqués, sont à conquérir...

→ Un ministère hors-la-loi

Le ministère nous livre lui-même toute la matière nécessaire pour justifier ce constat. Tout d'abord, la législation fixe un minimum de deux réunions par an pour les **Comités d'Hygiène et de Sécurité Académiques (CHSA) et Départementaux (CHSD)** : ce seuil est non respecté dans 11 académies et dans 25 départements ¹ ! Le **Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER)** ne serait rédigé que dans 38 % des établissements (un chiffre de surcroît surévalué dans la mesure où beaucoup de DUER ne sont pas réactualisés), alors que c'est une obligation légale depuis plus de vingt ans !

Établir une liste de risques n'est pas une fin en soi, c'est pourquoi le DUER ne devrait jamais rester sans suite. Toujours selon la loi, il doit être suivi par un plan annuel de prévention des risques, **plan qui n'existe pas dans... 11 académies !** De toute façon, lorsqu'ils existent, ces plans de prévention ne peuvent pas être appliqués. Avec, en moyenne, un médecin pour plus de 10 000 agents, seuls les cas d'urgence sont traités, d'où le paradoxe d'une **médecine préventive qui ne fait pas de prévention.**



✎ *Les personnels de l'Éducation nationale sont exposés à des risques connus que le ministère ne cherche pas à éviter alors que c'est une obligation : c'est comme si un constructeur automobile vendait des modèles sans ceinture de sécurité.*

Nos lieux de travail sont donc des lieux de délit où la mise en danger des agents est une réalité qu'il faut combattre en brisant la loi du silence et en faisant vivre la législation.

→ Une volonté délibérée de ne pas voir, de ne rien dire, de ne pas faire

Parce que faire de la prévention a un coût financier, parce que **se préoccuper de la bonne santé des personnels est totalement antinomique avec les suppressions de postes**, officiellement, tout va bien, Madame la Marquise... Les rentrées seraient sans nuages, le *burn out* n'existerait pas ², pratiquement personne ne se suiciderait (d'après le ministère, seulement une tentative et un suicide en 2010 ³!) et, quand c'est le cas, le recteur ou le ministre himself souligne une prétendue fragilité psychologique ou des problèmes personnels qui sont sensés tout justifier. Or, nous mesurons tous, sur nos lieux de travail, à quel point les conditions de travail se dégradent, à quel point les "réformes" réduisent les marges de manœuvre pour faire du bon travail et altèrent le sens de nos métiers.

Renvoyer à la responsabilité individuelle est mensonger, insultant et irresponsable.

→ Militer pour rendre visible et faire valoir nos droits

Ne laissons plus nos collègues se rendre seuls dans le bureau d'un supérieur pour signaler un problème, utilisons les recours légaux qui empêcheront la hiérarchie de dire qu'elle ne savait pas :

- demandons la visite à laquelle nous avons droit à la médecine de prévention, **une visite au minimum tous les cinq ans**, mais cela peut être une par an sur simple demande ;
- consignons dans le **registre santé et sécurité** tout élément de nature à menacer notre santé et exigeons que ce registre soit bien à disposition de tous les personnels (il est souvent caché par la hiérarchie...) ;
- faisons vivre les **Commissions Hygiène et Sécurité (CHS)** dans les établissements où elles sont obligatoires (LP et collèges avec SEGPA), demandons au CA la création de cette commission dans les autres établissements ;
- exigeons l'**affichage des élus aux CHSD et CHSA** (*décret 82 453, art. 42*) et n'hésitons pas à les saisir en cas de mise en danger ou de risques de dégradation pour la santé. C'est un recours d'autant plus fondamental pour le premier degré compte tenu de l'absence de hiérarchie sur le lieu de travail ;
- **en cas d'accident, exigeons qu'une enquête soit menée.** C'est la loi mais cela ne se fait jamais, parce que la hiérarchie sait pertinemment que cela conduirait, tel Œdipe, à dévoiler sa propre culpabilité, mais cela ne se fait pas aussi parce que les syndicats ne le demandent pas.

Sylvain Clément

¹ Bilan prévention des risques pour l'année 2010 ; Synthèse des entretiens conduits par les inspections générales avec les inspecteurs hygiène et sécurité pour l'année scolaire 2009 - 2010. Les chiffres de ce paragraphe se réfèrent à ces deux documents.

² *Burn out* ou épuisement professionnel : ils sont en augmentation constante dans l'EN.

³ Bilan des suicides 2010 établi par le ministère en mars 2011, qui a tout de même précisé que le chiffre n'était "pas stabilisé"...

Tranche d'histoire d'un mouvement social dans l'hémisphère austral !

Le SDEN-CGT Mayotte a été très présent tout au long du conflit qui a duré plusieurs semaines à Mayotte.

Nous publions des extraits d'un article rédigé par Roger Combarel, secrétaire général du SDEN, sur ces événements. L'intégralité du courrier est consultable sur notre site national : www.unsen.fr

Tout a commencé le mardi 27 septembre 2011, jour de la mobilisation nationale sur les problèmes de suppressions de postes.

Quelques jours plus tôt, une grosse AG de rentrée de notre syndicat au LP de Kahani décidait d'un appel à l'intersyndicale enseignante locale, suivi d'un rassemblement et d'une manifestation commune avec les travailleurs mahorais. Seuls, SUD et FO ont répondu favorablement et ont envoyé quelques militants, tandis que le SNES, de son côté, se contentait d'un rassemblement devant le vice-rectorat.

C'est ce jour-là aussi que l'intersyndicale CGT-Ma et CISMA-CFDT appelait l'ensemble de la population à descendre dans la rue pour dénoncer la vie chère et réclamer une baisse générale des produits de première nécessité. **Ce fut tout de suite un succès.**

Devant notre groupe d'enseignants, une importante manifestation composée en majorité de travailleurs mahorais, défilait pacifiquement, jusqu'au moment où les gardes mobiles ont voulu l'empêcher de bloquer le rond-point stratégique de Kawéni. C'est à partir de là que les premières lacrymos ont été envoyées et que tout a dégénéré. Les violences ont fait de nombreux dégâts et elles ne se sont plus calmées pendant six semaines, entrecoupées, çà et là, de périodes d'accalmie.

Le bilan humain est impressionnant à l'échelle d'une communauté de 200 000 personnes, un mort et un enfant de 10 ans qui a perdu un œil !

[...] Durant toute cette période, nous avons essayé d'être présents dans le mouvement et auprès de la CGT-Ma mais ça n'a pas été toujours très facile. Le syndicalisme CGT-Ma est jeune à Mayotte et les camarades manquent cruellement,

dans des moments comme ceux-là, de militants aguerris pour faire face à toutes les situations.

[...] Dans la plus grande des confusions et au milieu de barrages entrecoupés de violences, les collègues ont rejoint leurs établissements, ou plutôt ont essayé de le faire au retour des vacances (décalées à Mayotte). Très rapidement, les principaux établissements ont été fermés ou presque, empêchant les personnels de voter pour les élections professionnelles. Les kiosques de votes s'y trouvaient et le Vice Rectorat n'avait pas prévu de plan "B" (le haut débit n'existe pas encore ici) !

[...] **Nous nous sommes associés à la FSU pour appeler les personnels à exercer leur droit de retrait** et à ne prendre aucun risque.

Plus le conflit durait, les violences sur les routes et autour des barrages devenaient de plus en plus inquiétantes, les arbres abattus empêchant toute circulation. Les magasins bloqués, parfois pillés, furent très vite privés d'approvisionnement. Les stations service ne furent pas trop touchées mais il y avait de très longues files d'attente, surtout pour le pétrole dont se sert une partie importante de la population (le gaz bouteille étant, lui, impossible à trouver).

Nous avons vécu dans cette ambiance, avec des lycées pratiquement sans élèves, les transports scolaires n'étant plus assurés du fait des barrages.

Ce mouvement social d'une ampleur inégalée dans l'histoire de cette île a duré 44 jours et s'est soldé par un bilan mitigé.

Quelques produits ont effectivement baissé (gaz, ailes de poulet, sac de riz, sable...), mais pour quelques mois uniquement ; d'autres, malheureusement en grand nombre, ont augmenté !

Cela rend la situation actuelle encore plus incertaine, beaucoup prévoient d'autres grèves et d'autres explosions de mécontentement dans les mois à venir...

[...] On aurait pu espérer reprendre sereinement les cours compte tenu de ce que nous avons subi et vécu ; c'était sans

compter sur les volontés revanchardes de nos supérieurs, le Vice-Recteur et le nouveau Préfet.

Dans l'écrasante majorité des cas, votre chef signe, sans problème, le renouvellement de votre contrat sur Mayotte. Mais cette année, pour des raisons jamais dites officiellement, il en fut tout autrement pour le secrétaire du SNES local, pour une syndicaliste de SUD travaillant au Vice-Rectorat et pour le président du RESF île de Mayotte (plus de 26 000 expulsés en 2010 dont 6 400 mineurs) ! Ces décisions commanditées par le Vice-Recteur ou prises directement par le Préfet, ont révolté beaucoup de personnes sur l'île et mobilisé nos organisations...

[...] **La lutte contre cette atteinte intolérable au droit syndical et au droit associatif ne fait que commencer.**



Nous avons la volonté d'être aux côtés des collègues et agents injustement renvoyés. Nous ferons tout pour faire annuler ces décisions qui témoignent d'un autre temps ! [...]

Nos effectifs de syndiqués ont pratiquement doublé en l'espace de quelques mois. Cela est dû à l'énergie de chacun et au super travail de l'équipe militante.

N'hésitez surtout pas à venir enseigner à Mayotte, 101^e département français... Les élèves méritent vos talents, et le mot "militier" prend, ici, une saveur, particulière...

*Roger Combarel,
Mayotte, le 20 décembre 2011*

Évaluation : L'État se désengage

Dans son avis sur le "Bilan des résultats de l'École" rendu public, le Haut Conseil de l'Éducation rejoint l'avis négatif de la majorité des enseignants, de la CGT, d'autres organisations, des "désobéisseurs" et de la plupart des experts, sur les évaluations nationales CE1, CM2 et 3^e.

Ces nouvelles évaluations nationales qui ont remplacé les évaluations diagnostiques CE2/6^e (qui donnaient des atouts aux enseignants pour aider les élèves dans leurs apprentissages), ont un objectif purement politique : elles visent à produire des indicateurs favorables à la politique actuelle et non pas à donner aux citoyens et aux enseignants les moyens de peser sur les orientations de la politique éducative.

Le Haut Conseil ne se contente pas de condamner ces évaluations, qu'il juge ni fiables, ni scientifiques, il leur oppose les évaluations "CEDRE" réalisées par la

DEPP qui "donnent une image beaucoup plus fidèle des acquis des élèves" et dont "on peut regretter qu' [elles] n'aient eu d'écho ni dans les milieux informés, ni dans l'opinion publique". Bel hommage ainsi rendu aux travaux de la statistique publique dont le ministère ne tient guère compte, quand il n'essaie pas de les mettre sous embargo !

Enfin, le Haut Conseil juge "essentiel que, dans notre démocratie, les données concernant les résultats de notre système éducatif soient objectives et transparentes, donc incontestables".

Le Haut Conseil propose d'en confier l'élaboration à une "agence d'évaluation indépendante".



Pour notre part, il nous semble que la vraie question est moins celle du rattachement institutionnel de l'instance d'évaluation que celle des conditions requises pour garantir l'indépendance effective de cette instance d'évaluation et lui assurer l'autonomie scientifique et politique indispensable à l'objectivité de ses travaux :

- un programme de travail public et élaboré démocratiquement avec un comité scientifique en liaison avec le CNIS,
- la liberté de publication et de diffusion,
- l'accès au système d'information du ministère,
- les moyens d'organiser synthèse et cumulativité des travaux conduits dans le domaine de l'éducation, en lien avec l'ensemble du milieu de la recherche en éducation.

Bref, il suffirait que la DEPP retrouve ses prérogatives et ses compétences.

Jean-Claude Emin

Personnel technique de laboratoire : ce qui va changer dans les EPLE !

Le service de la filière laboratoire, régi par les décrets n°2011-979 du 16.08.2011 et n°85-1534 du 31.12.1985, constitue à présent une entité à part entière placée sous l'autorité du Recteur qui a le pouvoir de l'organiser.

Le Recteur décide en pleine autonomie de la carrière : prime, promotion, recrutement, mutation, des adjoints et techniciens de laboratoire des EPL. Le déploiement des postes est soumis à l'évolution du système éducatif : programmes scolaires du second cycle, devenir des classes préparatoires et des BTS.

» **En matière de prime** : IAT, IFTS, NBI puis la PFR (Prime de Fonction et de Résultat) sont réglementées par des textes.

» **En matière de promotion** : le nombre de promus au tableau d'avancement (changement de grade) et sur la liste d'aptitude (changement de corps) est fixé par un contingent sur le volume des effectifs. N'ayant pas de CPE, comme dans tous les établissements du supérieur de gestion autonome qui valide et classe les promouvables pour la CAP, le Recteur peut, seul, ou après la réunion d'un groupe de travail, faire une proposition qui sera

confirmée ou infirmée par l'avis de la CAPA pour les adjoints ou de la CAPN pour les techniciens.

Auparavant, les promus étaient nommés, dans le cadre des IRTF, sur place, puisque la CPE avait anticipé une validation après avoir retenu les agents dont la valeur professionnelle pouvait être valorisée.

» **En matière de recrutement** : le Recteur peut en rester à l'état antérieur, organiser lui-même l'examen professionnel, les concours internes et externes et ainsi les PACTE. Ou bien il peut intégrer le mode d'organisation des universités. Une université organisatrice devient un centre sur un corps et une filière en fonction d'un type de métier pour l'ensemble des établissements qui souhaitent pourvoir les postes vacants ou en voie de création.

» **En matière de mutation** : l'agent qui souhaite changer de lieu de travail doit consulter une bourse à l'emploi et la bourse

interministérielle de l'emploi public des postes vacants sur le site du ministère de l'enseignement supérieur. L'agent fait une demande d'autorisation pour quitter son établissement et démarche lui-même auprès d'un autre établissement qui examinera sa candidature.

En conclusion... La fusion des personnels de laboratoire dans le corps des ITRF, est une véritable régression avec des droits supprimés et un statut modifié en profondeur. **L'accès des personnels de laboratoire des EPLE par liste d'aptitude à la catégorie A est une illusion**, le seul moyen d'y parvenir est d'intégrer un établissement d'enseignement supérieur.

Les nouveaux élus CGT aux CAPA et CAPN sauront dire l'injustice subie par les personnels de laboratoire de l'éducation nationale et sauront défendre les intérêts de tous.

Christelle Rissel

Le service social en faveur des étudiants face à la crise

Les étudiants sont souvent à la limite du seuil de pauvreté.

Avec l'augmentation des dépenses indispensables telles que le logement, l'alimentation, les frais d'inscription (augmentations des frais spécifiques selon les cursus), d'équipement (ordinateurs...), peu ou pas aidés par leur famille pour différentes raisons (familles éclatées, touchées par la crise, sur endettées), **les étudiants sont souvent à la limite du seuil de pauvreté.** Ils doivent travailler parallèlement à leurs études pour faire face aux besoins les plus élémentaires. Ils ont de plus en plus de mal à trouver un emploi, et un emploi durable. En effet, avec la crise, de nombreuses personnes ont dû accepter les petits boulots occupés jusqu'à présent par des étudiants (hôtellerie, restauration, intérim...)

► Pour survivre, il leur faut diminuer les dépenses

Sans hésitation, ce sont les dépenses alimentaires et de santé qui sont réduites, dont la souscription à une mutuelle. Une enquête menée par la LMDE pointe aussi la diminution, voire l'inexistence, du suivi sanitaire.

On sait qu'en premier lieu un jeune doit être en bonne santé physique et mentale pour réussir ses études. On comprend toute la préoccupation et toute l'attention portée par les assistantes sociales du CROUS à l'accompagnement d'étudiants mal logés, mal nourris, fatigués par des emplois souvent peu valorisants, éloignés pour la plupart de leur famille.

Ce contexte défavorable révèle et, plus souvent encore, déclenche des problématiques de mal être, voire des pathologies plus graves.

► Les étudiants étrangers

Une catégorie d'étudiants interpelle le service social, ce sont les étudiants étrangers. Ces derniers sont souvent sans ressource, sans logement, sans espoir de financement. À l'ensemble des difficultés rencontrées par leurs pairs, se rajoutent des difficultés administratives (retard dans les attributions de carte de séjour, retard dans le paiement des APL).

Durant son suivi, l'assistante sociale doit aussi prendre en compte les difficultés liées à la migration et à l'exil. Certains événements douloureux (décès ou maladie dans la famille, troubles dans le pays d'origine) sont vécus avec angoisse du fait de l'éloignement. Le service social est souvent le seul interlocuteur.

Ce constat alarmant de paupérisation de la population étudiante est partagé par tous les partenaires et observateurs.

► Quid de la place du service social ?

La mission essentielle des CROUS est de permettre aux étudiants d'avoir de bonnes conditions de vie et de travail afin de réussir leurs études. En plus de leur rôle d'accompagnement et de prévention, les Assistantes sociales se questionnent sur l'attribution d'aides ponctuelles prévues pour faire face à des situations imprévisibles.

Quel sens peut avoir cette aide lorsque les difficultés sont chroniques ? Quel accompagnement vers l'autonomie ou la gestion d'un budget lorsque les ressources sont inexistantes ou insuffisantes ?

Les Assistantes sociales au sein des CROUS ne cessent d'alarmer la dégradation des conditions de vie des étudiants. Au vu de cette précarité, les CROUS qui gèrent les bourses le logement, la restauration, la culture ont, plus que jamais, leur place.

Les universités étant devenues totalement autonomes, nous sommes en droit de nous inquiéter sur l'avenir des CROUS et de la place des services sociaux en faveur des étudiants. En effet, **si les CROUS étaient rattachés aux universités, ce serait un désengagement significatif de l'État concernant l'enseignement supérieur de notre pays et, une fois de plus, l'abandon du service public.**

Le service en faveur des étudiants reste une pierre angulaire de la lutte contre la précarité qui, par l'accès aux droits, facilite l'accès aux soins des étudiants plus démunis. Il est le seul service social habilité à intervenir auprès du public étudiant. **Il est un outil essentiel de la politique de prévention et joue un rôle majeur dans le cadre général de la politique de santé publique.**

Face aux discours politiques qui stigmatisent chaque jour davantage la précarité et les immigrés, **le service social en faveur des étudiants au sein des CROUS représente une garantie pour la démocratie et du droit à l'Éducation pour tous.**

Plus que jamais dans le contexte de crise actuelle, la place de "première ligne" du service social en faveur des étudiants est fondamentale.

*Corinne Loustau, Hélène Sarno
et Laure Surroca
Assistantes sociales*



L'AAARNAQUE DE LA CATEGORIE A

La promotion et l'attractivité d'une profession constituent un levier essentiel de la modernisation de celle-ci. La reconnaissance universitaire des études en soins infirmiers au grade de licence est une étape importante ; elle doit se prolonger par la reconnaissance statutaire de tous les infirmiers en catégorie A.

C'est pourquoi nous exprimons les plus vives réserves quant au scénario d'intégration de la catégorie A qui est proposé aux infirmières de la fonction publique d'Etat par le ministre de la fonction publique.

En effet, celui-ci prévoit de structurer la catégorie A en trois grades contre deux pour la Fonction publique hospitalière. Cela hypo-

thèque sérieusement les chances d'une évolution de carrière identique dans les deux versants de la fonction publique, cela entérine les inégalités de traitement.

Par ailleurs, certaines infirmières spécialisées qui étaient en catégorie A et en classe supérieure lorsqu'elles exerçaient à l'hôpital ont dû, pour intégrer l'Éducation nationale, accepter une rétrogradation en catégorie B classe normale. Quelles mesures vont être prises pour ces collègues lésées depuis plusieurs années ?

Cette proposition est une AAARNAQUE, la CGT reste mobilisée pour la défense des intérêts de toutes les infirmières.

Sandrine Scognamiglio

CGT Educ'action privé / public... un rapprochement

Le Syndicat National de l'Enseignement Initial pour un syndicat unique de l'Éducation nationale public et privé : la CGT Educ'action.

Le dernier congrès du SNPEFP (syndicat national des personnels de l'enseignement et de la formation privés) s'est déroulé à la Colle-sur-Loup du 19 au 21 octobre 2011. L'ordre du jour était important puisque le SNPEFP avait choisi de se dissoudre pendant ce congrès et de renaître immédiatement sous la forme de trois syndicats. La dissolution a été effectivement votée à 84 % pour créer trois syndicats :

- **le SNPEFP** demeure et voit simplement son champ restreint aux personnels de la formation privée et de l'enseignement initial privé hors contrat.
- **le SNCA** (syndicat national des consommateurs et de l'apprentissage) comprend dans son champ tous les personnels des chambres de métiers et de l'artisanat et des centres de formation d'apprentis.
- **le SNEIP** (syndicat national de l'enseignement initial privé) comprend dans son champ tous les personnels des établissements d'enseignement initial sous contrat.

Dans les statuts du SNEIP, il est noté à l'art. 9 : *"Il affirme sa volonté de la mise en place dans notre pays d'un seul système de l'éducation nationale, public, laïc, gratuit. En oeuvrant vers cet objectif, il fait tout pour défendre au mieux les intérêts des travailleurs des écoles privées"*.

Pour mettre en adéquation les principes ci-dessus rappelés, le SNEIP a vocation à se rapprocher des SDEN. Dans ce cas, les syndiqués du SNEIP pourraient intégrer les SDEN en région, et constituer ainsi un seul syndicat dans l'Éducation nationale". En plus de ces statuts, le SNEIP a adopté à 97,63 %, une résolution dite "résolution UNSEN" qui dit : "(...) au sein de la CGT, les délégués du SNEIP réunis en congrès souhaitent un rapprochement rapide avec leurs collègues du public, au sein de la CGT Educ'action, à travers les SDEN et avec la FERC Sup. (...) Cette évolution devra se faire en tenant compte des spécificités de chaque catégorie de

personnels des établissements privés, qui devront pouvoir se retrouver dans le CGT Educ'action au sein de groupes de travail ou de commissions ad'hoc sur des problématiques spécifiques, tant au niveau régional qu'au plan national".

Cette volonté du SNEIP de nous rejoindre correspond à la résolution que nous avons adoptée en congrès à Guidel qui dit *"Ces attaques [les attaques antisociales du gouvernement et du MEDEF...] rendent [...] indispensable la construction d'un outil syndical efficace et majoritaire parmi les personnels de l'Éducation nationale au sein du syndicalisme confédéré CGT"*. Plus loin [...] *"Cela nécessite l'existence d'un seul syndicat CGT dans l'Éducation, syndicat qui réunit tous les personnels sans distinction de métier"*.



Les congressistes

que nous avons mis en place lors de la demande de l'ex UNSGPEN et de constituer un groupe de travail avec les camarades du SNEIP. La commission exécutive comme le CNU seront tenus informés de l'avancement des travaux.

Si le travail peut avoir de fortes similitudes avec celui mené au moment de la demande de l'ex UNSGPEN, il est utile de préciser que le contexte est complètement différent au moins pour deux raisons :

- nous sommes dans une période dans laquelle nous devons réfléchir à l'évolution de nos structures,
- le SNEIP est dans une situation complètement différente de celle du SGPEN à l'époque, car il n'est nullement question d'une dissolution liée à un transfert de personnels. Le SGPEN était en souffrance depuis quelques années déjà lorsque nous avons commencé nos travaux communs et nous ne pouvons que constater les difficultés actuelles à tout reconstruire pour les personnels nous ayant rejoint. Le SNEIP n'est pas dans ce cas là, c'est un syndicat qui envisage cette évolution pour être en phase avec les principes qu'il défend.

Cette évolution du syndicat des personnels du privé était attendue puisque nous en avons parlé dès la Commission exécutive du mois de juin. **Nous entrons maintenant dans une phase de concrétisation.**

Christophe Godard



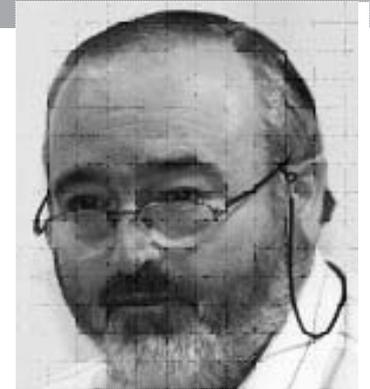
Nous le voyons aisément, cette résolution rejoint les préoccupations du SNEIP. Il faut nous organiser pour permettre à nos camarades de continuer à travailler leur champ revendicatif tout en prenant toute leur place dans la CGT Educ'action. Nous avons l'avantage d'avoir déjà travaillé en grandeur nature cette problématique avec les camarades de l'ex-SGPEN qui ont fait le choix de nous rejoindre. Comme le SGPEN, l'organisation géographique du SNEIP est la même que la nôtre. Notre commission exécutive a choisi de reproduire le même processus de travail

Paul Desaiques

Conseiller Confédéral Formation

Revenir à l'éducation permanente

Faire de la formation un pivot revendicatif



Professionnel ? Militant ? Non, mon parcours est personnel car la personne n'est jamais réductible à ses choix ou ses engagements. J'occupe actuellement la fonction de conseiller confédéral à la formation initiale et continue au sein de l'espace revendicatif de la CGT. C'est à ce titre que j'ai participé au colloque sur le centenaire du CAP. Pour en arriver là, mon voyage a été singulier.

Trajectoire chahutée mais pas due au hasard. Je m'occupe de formation professionnelle, tant ce sujet est pour moi d'un intérêt permanent, dans un premier temps à mon insu, puis à l'occasion d'un congé individuel de formation, par choix personnel.

Mon parcours professionnel a été pour le moins discontinu en termes d'emplois comme de champs professionnels même s'il est associé à une grande stabilité du rapport salarial (en 2011 j'ai 38 ans d'ancienneté chez IBM). Rien n'aurait permis de prédéterminer les emplois que j'ai occupés. Embauché en octobre 1974 comme photographe et rédacteur du journal d'entreprise au sein du service formation de l'usine IBM de Bordeaux-Canéjan, j'assurais le suivi et l'intendance des cours professionnels¹ et la responsabilité de l'audiovisuel pour le compte de la direction. J'ai ensuite enchaîné par le bureau d'étude pour la création de matériels de production de cartes électroniques. Quelques années au contrôle de production, avant de rejoindre l'informatique comme analyste programmeur.

Mes derniers emplois au sein d'IBM : la coordination des produits chimiques, la responsabilité de l'environnement, pour terminer mon parcours comme support informatique aux utilisateurs avant que la direction IBM préfère me dispenser de travail plutôt que de me voir animer l'activité syndicale. Activité que j'ai menée depuis l'embauche, dans l'ensemble des mandats locaux (CE, DP) comme nationaux (CCE, DSC), en interne à l'entreprise et dans les organisations de la CGT, participant aux négociations associées. La sécurisation de cette trajectoire diversifiée a été assurée par la permanence de mon statut de salarié.

Pour ce voyage, j'ai pu m'appuyer sur une solide formation initiale conclue par un baccalauréat mathématique et technique au lycée de Talence, bagage majeur complété de toutes les formations internes acceptées par ma hiérarchie, un certificat d'écologie humaine à la faculté de Bordeaux et un diplôme des hautes études en pratiques sociales passé à la Sorbonne dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation (CIF). Le tout associé à la quasi-totalité des formations syndicales passées à ma portée. L'éducation familiale proposée par mes parents était basée sur une forte culture d'indépendance, de curiosité, de plaisir d'accéder aux savoirs, de partage des savoirs et des expériences. Elle a structuré ma personnalité faite d'une totale liberté de pensée articulée à un profond respect de mes interlocuteurs, et un droit à l'expérimentation incluant la possibilité de se tromper.

Je suis sans doute habitué depuis ma petite enfance par l'aspiration à comprendre les mécanismes qui régissent les relations de l'Homme avec les environnements socio-éco-noo-logiques dans lesquels il est plongé, et à participer aux stratégies de changement visant à éradiquer les situations qui me paraissent anormales, discriminantes, portant atteinte à l'intégrité des personnes. Un de mes fils rouges : la formation ou plus précisément l'éducation permanente vers laquelle nous devrions réclamer de revenir. Mon parcours militant est émaillé de situations de formation aussi bien comme manager d'équipe de sport, parent d'élève (ex : cours dans le cadre d'informatique pour tous), syndicaliste dans le cadre de la formation syndicale à laquelle j'apprécie de participer. Mais je n'ai découvert la constance de cet appétit qu'à l'occasion de la formation réalisée à la Sorbonne basée sur une recherche action.

Après cette formation j'ai assumé la responsabilité formation professionnelle pour la fédération de la métallurgie. Associé aux réflexions confédérales j'ai eu le privilège de participer à la négociation de l'ANI formation professionnelle de 2003, enchaîné

la négociation de l'accord de branche métallurgie et celle de l'accord d'entreprise IBM France. À ce moment de mon parcours, la proposition de rejoindre le secteur revendicatif confédéral au sein de l'activité formation initiale et continue m'a été faite. Ma fonction inclue la représentation de la confédération dans un certain nombre d'institutions liées à la formation (CSE, CIC, CNCP, FPSPP, CEREQ, CNFPTLV²) dans lesquelles je tente de porter fort les repères adoptés par notre organisation en articulation avec le travail réalisé aussi bien avec les organisations de la CGT (ex : fédérations, régions, UD) qu'avec les membres de la direction confédérale qui s'intéressent à la formation, trop peu nombreux à mon goût au vu de la centralité des enjeux liés à la formation (qualification, classification, salaire, dignité,...).

La loi du 24 novembre 2009 sur la formation professionnelle a introduit dans le code du travail l'article L6314-1 qui crée un droit pour tout travailleur à l'information, l'orientation, la qualification et l'initiative. Je pense sincèrement que cet article ouvre aux militants un boulevard pour le débat d'idée et la syndicalisation. Encore faudra-t-il s'en emparer et le faire vivre. C'est ce que je contribue à faire à mon niveau à chaque occasion et que j'invite les syndiqués CGT à faire aussi.

¹ Les établissements IBM possédaient un service réalisant des formations (dont les mathématiques). Elles permettaient aux salariés volontaires d'évoluer d'un secteur de l'entreprise vers un autre secteur.

² CSE : Conseil Supérieur de l'Éducation ; CIC : Comité Interprofessionnel Consultatif ; CNCP : Comité National de la Certification Professionnelle ; FPSPP : Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels ; CEREQ : Centre d'Étude et de Recherche sur l'Emploi et les Qualifications ; CNFPTLV : Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de La Vie.

Rythmes scolaires : la montagne accouche d'une souris...

Comme beaucoup de ses prédécesseurs, Luc Chatel voulait marquer son passage au ministère de l'Éducation nationale par une grande réforme emblématique. Il s'est donc attaqué au vieux serpent de mer que sont les rythmes scolaires.

Il a installé un comité de pilotage, au mois de juin 2010, qui devait établir un certain nombre de propositions novatrices basées sur des études d'experts et des remontées de terrain, issues d'une concertation.

Belle promesse qui n'engageait que ceux qui y croyaient...

Pour la CGT Educ'action, tout ceci ne relevait que de la **communication** et de l'**illusion, seuls domaines dans lesquels notre ministre est vraiment expert.**

On nous avait promis des mesures consensuelles prises rapidement qui allaient révolutionner l'Éducation nationale : retour à la semaine de 4,5 jours (révolution ou pas en arrière ?), réduction des vacances d'été de deux semaines, des semaines avec des temps d'enseignement allégés et aménagés...

Tout ceci, c'était la soudaine prise de conscience du ministre le 1^{er} décembre.

Le consensus n'existerait pas ! Dans ces conditions, en "homme visionnaire" qu'il voudrait être, il estime que les gens ne sont pas mûrs pour une telle révolution et repousse le temps de la réforme ! Un ancien président aurait pu dire : *"cela a fait pschitt !"*

Mais soyons sérieux et expliquons pourquoi, une fois de plus, **la communauté**

éducative n'est pas parvenue à se mettre d'accord sur cette question...

- Tout d'abord, le débat était biaisé et le postulat de départ n'était pas bon ! Il était faux d'affirmer que cette question était prioritaire pour le seul intérêt des élèves. Il faut admettre que **l'ego du ministre et les obligations budgétaires imposées par Sarkozy et les marchés financiers étaient les véritables priorités.**

- D'autre part, il était faux de dire que la France avait les vacances les plus longues d'Europe. Une fois de plus, la réforme l'aurait aligné sur le moins disant socialement.

- Enfin, une réforme qui impacte toute la société ne peut se passer de l'ensemble des acteurs liés à la question de l'éducation.

La démarche choisie privilégiait les chronobiologistes et écartait injustement les enseignants, les parents d'élèves, les collectivités territoriales, les agents publics et les associations du périscolaire. Dans ces conditions...

Comment prendre en compte les revendications des enseignants sur le poids des



programmes et la multiplication des tâches qui alourdissent leur travail ?

Comment prendre en compte la longueur des journées de travail des parents (à qui on explique même que le travail du dimanche est une avancée) et donc, de fait, celle des enfants qui sont absents de chez eux de 7 h à 18 h, voire au-delà ?

Comment prendre en compte l'inquiétude des maires qui seront obligés de multiplier les centres périscolaires et de fait les budgets afférents ?

D'un constat de départ erroné et d'une stratégie de travail partielle/partiale, ne pouvaient découler que des propositions incomplètes, voire iniques !

La CGT Educ'action dénonce cette tentative de réforme qui instaurerait une régression des droits et des conditions de travail des personnels. Elle rappelle que **toute transformation doit avoir comme préalable des moyens humains et matériels suffisants, la nécessaire gratuité de l'école et des activités périscolaires, la nécessité d'améliorer les conditions de travail des personnels et celles des élèves.**

La CGT Educ'action n'a pas de propositions toutes faites. Elle estime qu'elles doivent être le fruit d'une véritable concertation.

Nous revendiquons un rythme de travail basé sur 7 semaines de travail et 2 semaines de vacances, ainsi que la suppression des zones, la mise en place d'un dispositif national unique et une déconnexion du temps de l'enseignant de celui de l'enfant.

Jérôme Sinot

► Fin du cycle des apprentissages fondamentaux *

C'est sous ce titre joyeux que le ministère analyse les évaluations nationales CE1.

En trois ans, le nombre d'élèves en difficulté a baissé de 1%... Formidable non? Sinon, pour le reste, pas grand chose à en dire. Comme c'était prévisible, le MEN attribue les progrès dans les résultats des élèves à l'aide personnalisée et au fait que les programmes de 2008 sont désormais bien intégrés dans les pratiques quotidiennes des maîtres du cycle des apprentissages.

Mais sinon, en quoi nos élèves ont-ils progressé ? La réponse tient, pour nous, en deux phrases tirées du BO :

... la copie est, elle aussi, en nette amélioration, sans que la rédaction marque de progrès notables,

... à l'inverse, les résultats en géométrie restent faibles comme la résolution des problèmes impliquant des grandeurs et des mesures,

... les élèves montrent de bons résultats pour les compétences des programmes 2008 qui relèvent d'apprentissages par cœur et mécaniques, ... pour tout ce qui relève de la réflexion, de la mise en réseau de savoirs complexes, c'est un échec.

Ceux et celles qui ont de la mémoire retrouveront dans ces quelques lignes les critiques qu'en 2008 nous développions envers ces programmes. Il nous semble aujourd'hui que tout est dit. Et par le ministère lui-même.

Vincent Pinchaux

* Circulaire n° 2011-169 du 03.10.2011

Toutes les écoles sont égales entre elles,
mais certaines sont plus égales que d'autres...

Le phénomène est connu depuis longtemps, mais il s'est clairement aggravé avec la "crise"... Les écoles n'ont pas les mêmes moyens et pas seulement humains...

► D'une part avec les fermetures massives depuis 4 ans, **ce sont les écoles en difficulté qui ont le plus souffert**. La disparition progressive des Rased et/ou des moyens spécifiques des écoles des quartiers en grande difficulté, si elle a eu des conséquences partout, a augmenté les inégalités entre écoles.

► D'autre part, les écoles sont financées, pour ce qui est des locaux et des crédits de fonctionnement, par les collectivités locales. Le transfert de charges non compensées par l'État sur les dernières, la baisse importante des moyens des communes des régions les plus touchées par la crise, augmentent ces inégalités.

Rien que pour les "crédits pédagogiques" (achats de livres et fournitures qui sont à la charge des communes), les dotations se situent dans une fourchette de 1 à 10. Sans même parler des autres inégalités (accès à la culture, aux équipements sportifs, aux activités périscolaires, déplacements, classes transplantées...) cette fourchette en dit long sur "l'égalité".

Si l'on ajoute à cela que **les coopératives scolaires servent de plus en plus aux écoles pour combler les manques de moyens**, et que le montant de celles-ci (qui sont souvent clairement détournées de leur but initial) est, bien entendu, lié au quartier où est située l'école, il est de plus en plus clair que ces inégalités sont à rapprocher d'une **France à deux vitesses voulue par l'actuel gouvernement**.

Quant aux crédits "pédagogiques" accordés par l'État pour aider au financement d'activités pédagogiques, ils sont devenus en cinq ans une simple obole donnée avec parcimonie et en complet décalage avec les besoins réels du terrain.

→ **Il est plus que temps d'agir...**

Dans ses repères revendicatifs Écoles adoptés lors du congrès de Guidel en juin 2011, la CGT Éduc'action a écrit :

- Les moyens mis à disposition des écoles : qualité des locaux, crédits pédagogiques, crédits spécifiques pour les

déplacements en vue d'activités pédagogiques extérieures à l'école..., sont de plus en plus inégalitaires entre écoles.

- Ces inégalités sont fonction : soit des politiques éducatives des collectivités locales ; soit de l'inégalité de richesses entre communes, soit des deux.

- Le transfert de charges de l'État vers les collectivités locales sans compensation équivalente de ces transferts et les effets de l'économie libérale ont augmenté les différences de moyens entre les communes.

La CGT Éduc'action revendique :

- **l'ouverture de négociations nationales pour que des règles minima de moyens à donner aux écoles sur tout le territoire national soient fixées et qu'un fonds de péréquation soit créé pour permettre aux communes en difficulté d'assurer ce minimum de moyens,**

- **la complète gratuité de l'École,**
- **la suppression des supports pédagogiques à caractère promotionnel à destination des élèves,**
- **un financement volontariste pour la culture et l'ouverture vers l'extérieur...**

Il est plus que temps de se saisir de ces revendications et d'agir pour que des progrès significatifs soient faits.

Yvon Guesnier

► **Les profs sont-ils payés sur 10 mois et le tout réparti sur 12 mois ?**

La réponse est NON !

Voilà une idée reçue répandue depuis de très nombreuses années parmi les profs de l'Éducation nationale.

Sous prétexte que les enseignants auraient des vacances plus longues que les autres fonctionnaires, on lit ça et là, de façon récurrente, que le calcul de leur rémunération annuelle aurait été fait sur une base de 10 mois avec une rémunération mensuelle répartie sur 12 mois.

Or, le décret n°48-1108 du 10 juillet 1948, portant sur le classement hiérarchique des grades et emplois des personnels de l'État relevant du régime général des retraites, fixe le montant de la rémunération des fonctionnaires de l'État et ne fait évidemment pas ce prétendu calcul.

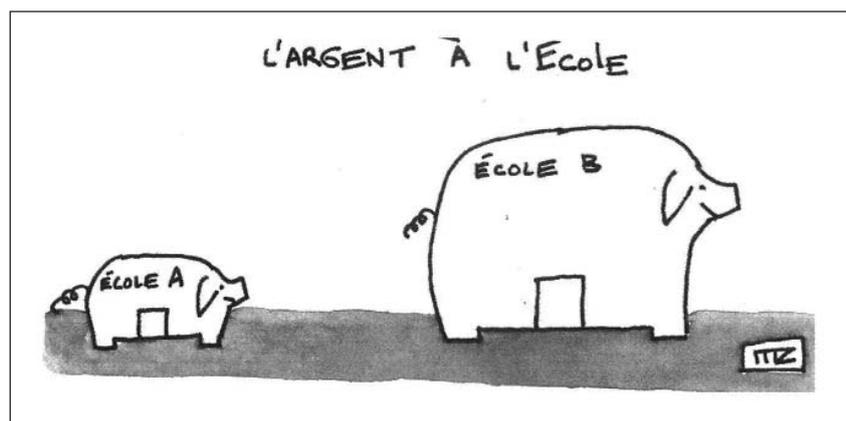
Les professeurs d'école (ainsi que les professeurs certifiés, professeurs de LP...) font partie de la catégorie A de la Fonction publique de l'État, tandis que les professeurs agrégés font partie de la catégorie A+. Ils ont la même grille de rémunération, exprimée en points d'indice, que les autres corps de ces catégories, c'est-à-dire que leur traitement correspond à la multiplication d'un nombre de points d'indice par la valeur de ce point.

Cette valeur est la même dans toute la Fonction publique, quels que soient le corps et le grade.

La rémunération brute annuelle ainsi calculée est ensuite divisée par 12 afin de donner le salaire brut mensuel du fonctionnaire et ce, pour les enseignants comme pour tous les autres fonctionnaires.

La différence de rémunération par rapport à d'autres catégories d'agents s'explique, en grande partie, par le fait que les enseignants touchent moins de primes et indemnités.

Jean Pierre Devaux



Un colloque universitaire s'est tenu en octobre, à Poitiers, pour le centenaire du CAP. Les trois jours furent riches en interventions et discussions, croisant les enjeux du monde de l'éducation, de la formation, du travail, de l'emploi, de la sociologie, de la psychologie et du droit.

Ce diplôme méritait-il un tel anniversaire ? Oui. Historiquement premier diplôme professionnel de base en France, considéré aujourd'hui comme le dernier des diplômes, ne peut-on pas parler de diplôme "premier" ?

Le compte-rendu des travaux de ce colloque est l'occasion de poursuivre notre réflexion sur les évolutions de la voie professionnelle et de rouvrir le débat sur le CAP.

Percuté par la réforme de la voie professionnelle, avec la création des Bac pro 3 ans, quelle place occupe-t-il maintenant dans le domaine de la qualification ?

Aujourd'hui qu'est-ce qu'être titulaire d'un CAP ? On parle souvent de développer des gestes professionnels nouveaux, doit-on développer une opérabilité immédiate, une adaptabilité à moyen terme ? Est-ce si caricatural ?

Mais un constat fort a été fait au cours du colloque : notre société ne sait plus, ou ne veut plus se soucier vraiment de la voie professionnelle.

► Les formations professionnelles de base en Europe

L'objectif de l'UE est de faire passer, en 2010, les 18/24 ans sans qualification sous la barre des 10 %. Pour la France, il s'agirait du niveau V, mais à terme pour l'UE cela sera le niveau IV, le baccalauréat.

En Allemagne, c'est le système dual qui est en place avec une formation en 2 ans ou 3 ans. Il n'y a pas de "grand ou petit diplômes", contrairement à la France où la hiérarchisation des diplômes est forte.

En France, le CAP est le plus "petit" des diplômes pour accéder à un emploi qualifié.

► À quoi sert le CAP ? À qui sert-il ?

En Allemagne, la formation professionnelle permet de lutter contre l'augmentation du chômage, en particulier des jeunes chômeurs, de favoriser la reconversion

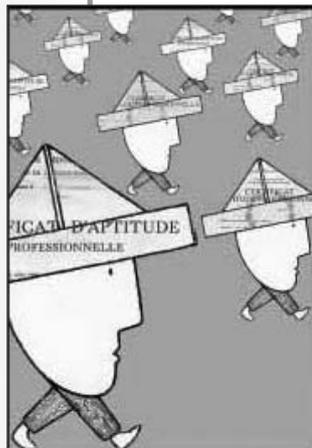
professionnelle, l'amélioration de la formation de base professionnelle des salariés, d'assurer la mobilité sociale.

C'est aussi une façon de moderniser le système de production.

Ce sont les régions qui sont au cœur de la promotion de l'emploi.

Pour le ministère de

l'Éducation nationale, en France, le CAP sert à scolariser, pour atteindre l'objectif fixé de 100 % d'une classe d'âge diplômée. Cela se fait sans bouleverser l'ordre des diplômes, en assurant également un parcours de formation générale et professionnelle de base, ceci dans un cadre scolaire de remédiation. Pour les jeunes, il permet de rester à l'École, mais 15 % d'entre eux abandonnent avant toute qualification. Pour les adultes, il demeure une possibilité de passer les concours de la Fonction publique. Pour les patrons, il assure une formation professionnelle de base, permet de passer commande au ministère de l'Éducation sur les formations et organiser, ainsi, le marché du travail et le renouvellement de la main d'œuvre.



Le diplôme de base est perçu comme le niveau protecteur. Ceux qui sont au-dessus sont les bénéficiaires, ceux qui sont en dessous sont sans qualification, ce qui permet au patronat de payer les salariés en conséquence. Le diplôme inclut ou exclut.

La reconnaissance, pour le titulaire du diplôme, est celle de la qualification professionnelle, la garantie de l'employabilité.

Le diplôme est une propriété individuelle, inaliénable, nationale et intemporelle.

► Qu'est-ce qu'une activité professionnelle qualifiée ?

On peut la caractériser comme une activité qui comprend, en particulier, la planification, l'exécution et le contrôle autonome des tâches. C'est la maîtrise des irrégularités.

Que ce soit en France ou en Allemagne, les formations en 2 ans ne suffisent pas à préparer à l'entrée dans le monde du travail et à ses transformations permanentes. Le CAP est une valeur d'établissement, comme le baccalauréat. Il est entré dans les mœurs, il a été fondé de manière durable et solide.

► D'où vient le CAP ?

À sa création en 1911, le CAP s'intitule le CCP, certificat de capacité professionnelle. Il existe déjà des diplômes, mais le CCP est un petit nouveau dont le cursus se déroule hors de l'école. Il s'adresse à des gens qui ne sont plus scolarisés, de jeunes apprentis (11/12 ans), déjà au travail, et des adultes qui participent à des cours professionnels organisés par les syndicats ouvriers, patrons, associations ou municipalités.

Pour le patronat, il faut mettre en avant la qualité de la formation donnée par les patrons, la rendre visible économiquement et distinguer ceux qui l'ont, de ceux qui ne l'ont pas.

Dès 1911, un principe majeur est posé, la non-substitutionnalité au travail. La qualification est le fait d'avoir telle propriété et pas une autre, elle est irremplaçable.

quel est son avenir ?



► Pourquoi une telle création ?

La période 1880/1910 est celle du triomphe de l'ordre libéral, la violence sociale est omniprésente, les grèves sont très dures. Le mouvement ouvrier se structure : création de la CGT en 1895, en 1905 de la SFIO. Le bloc des gauches (Astier) rallie la classe ouvrière à la République.

Pour ne pas tomber dans les "excès du socialisme", reconnaître un statut aux ouvriers est un élément de la culture sociale réformatrice qui se développe. Ce mouvement se renforce durant la Première Guerre mondiale, et c'est en 1919 que la loi Astier accorde au CAP sa dénomination.

Ce diplôme accorde des droits attachés à la condition des salariés et une citoyenneté sociale ; nous sommes dans la construction d'un cursus d'excellence ouvrière.

Le CAP puis le BP (brevet professionnel en 1926) se construisent hors de l'école mais une partie du patronat ne joue pas le jeu, les cours professionnels ne démarrent pas. Le public étant de fait celui des Écoles, les enseignants des écoles techniques s'emparent des contenus et de l'organisation des examens. La supériorité de la formation en école par rapport à la formation en entreprise est démontrée, les apprentis n'y ayant pas accès. Le CAP gagne en valeur par une formation méthodologique et complète.

Les trois principes sont affirmés, former l'Homme, le travailleur et le citoyen.

Durant les années de crise 1936/1949 on parle de valeur de déplacement du diplôme. Le front populaire met en place les conventions collectives, au sein des-

quelles le CAP est reconnu. Vichy renforce le pouvoir de l'État, la loi du 4 octobre 1943 affirme que seul l'État peut délivrer les diplômes professionnels.

Le 21 février 1949 sont créés les centres d'apprentissage. On assiste à la mise en place des CNPC (commissions nationales

professionnelles consultatives), qui permettent d'intégrer le CAP dans une structure d'École.

Il reste un diplôme rare en 1954 : 6 % de la population active possède un CAP, 3 % le baccalauréat. En 1975 : 19% de la population a un CAP et 25 % le baccalauréat.

À partir des années 80, il ne faut plus parler d'ouvrier, il s'agit de qualifier des jeunes en difficulté scolaire. Pour le monde professionnel (syndicats et patronat), on fait valoir les besoins en compétences et on considère que les CAP/BEP n'ont pas les connaissances requises. Finalement est-il encore légitime de former des ouvriers et techniciens ? Dès 1985, du baccalauréat professionnel ou du CAP/ BEP, lequel devient la certification de la qualification ouvrière ?

La volonté politique de porter 80 % d'une génération au niveau baccalauréat a créé des bouleversements sans précédent : la disparition du CAP a été, selon Lucie Tanguy, programmée et administrée par le ministère de l'Éducation nationale.

Il s'agit d'une remise en cause de la légitimité des diplômes professionnels.

Le technicien a pris une place centrale, l'ouvrier "disparaît". Le CAP devient ainsi la certification minimale. L'objectif de la loi de 1989 est alors de qualifier la totalité d'une génération.

La proportion de bacheliers augmente considérablement : 1980 : 33 % ; 1985 : 36 % ; 1990 : 55 % ; aujourd'hui : près de 67 %. Par contre, les effectifs de sortie sans qualification sont constants : 1980 : 15,4 % ; 1990 : 13,1%.

Dans le même temps, les effectifs des LP chutent. Ils passent de 325 000 en 1980 à 263 000 en 1990.

Or, toutes les conventions collectives reconnaissent le CAP, la demande sociale est donc là !

La réforme du système éducatif est pensée en termes de niveau et non de contenu avec la prédominance de l'enseignement général. En 1997, avec Claude Allègre, se met en place la "rénovation" de la voie professionnelle à marche forcée. On assiste à des réformes accélérées et, dans ce cadre là, on repense la réhabilitation du CAP.

L'objectif des 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat, la massification sans démocratisation de l'École, l'introduction de la notion de compétence répondant aux exigences des entreprises, au détriment de la qualification, ont mis à mal le CAP.

L'enseignement général est associé à l'universel et au culturel, le professionnel au métier et au travail, on est au cœur de la division du travail.

Pour le mouvement ouvrier, et la CGT notamment, plusieurs questions vives, non exhaustives demeurent. Comment revenir à une véritable qualification assurant la sécurité professionnelle du travailleur ? Comment repenser les hiérarchisations des diplômes en France ? Quelle culture pour les jeunes inscrits en CAP ? Forme-t-on encore l'Homme, le travailleur, le citoyen ?

Compte tenu de l'hétérogénéité des CAP, on s'oriente probablement vers des CAP dits d'insertion et des CAP permettant une poursuite d'étude. Mais si le système oriente des jeunes, en difficulté à l'issue du collège, ne faut-il pas se réinterroger sur l'enseignement en collège plutôt que de s'interroger sur la "permanente rénovation" de la voie professionnelle ?

Défendre le maintien de sections CAP, aujourd'hui, n'est pas contradictoire avec notre demande d'élévation du niveau de qualification. La diversité des parcours, avec des cursus sur 4 ans CAP et Bac pro, est une façon d'y parvenir.

Régis Signarbieux

Les DHG des LP ne sont pas réglementaires !

Les personnels du lycée polyvalent Léonard de Vinci à Melun (77), avec l'intersyndicale CGT/UNSA/FSU du lycée et l'aide du service juridique de la CGT Educ'action, ont lancé une action concernant la DHG initiale de la SEP du lycée pour la rentrée 2010, qu'ils considèrent comme non réglementaire.

Les personnels se basent sur l'arrêté du 10 février 2009 sur les Bacs pro en 3 ans qui devrait entraîner, pour le lycée, une dotation de 898,5 h. La dotation n'a été que de 829,5 h, soit un déficit de 69 h.

Une saisine au Tribunal administratif est en cours après un recours gracieux et un recours hiérarchique restés sans réponse.

Notons que d'autres établissements, dans d'autres académies, ont lancé des initiatives similaires.

Les personnels vont prouver, une nouvelle fois, que la volonté du ministère est de faire des économies d'heures avec le Bac pro en 3 ans...

❶ FAUX : l'art. 9 de l'arrêté du 10.02.09 est très clair : "Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la rentrée scolaire 2009/2010 pour tous les effectifs entrant en formation dans chacune des années du cycle de formation conduisant au baccalauréat professionnel, sous réserve des dispositions de l'art. 10 ci après". Ainsi, l'arrêté ne distingue pas les élèves ayant déjà effectué une ou plusieurs années de BEP et les autres. L'art. 10 organise les dérogations de la période transitoire.

❷ FAUX : l'art. 10 prévoit trois dérogations pour la période transitoire, et trois seulement :

- pour les sections industrielles (*grille annexe 1*), et "pour les spécialités qui ne comportaient pas d'enseignement de sciences physiques". Le lycée Léonard de Vinci n'a aucune division relevant de ces spécialités, toutes comportaient des sciences physiques dans l'ancien Bac pro, inutile de lire plus loin le paragraphe, cette dérogation ne nous concerne pas ;
- pour les sections tertiaires (*grille annexe 2*), "Les dispositions relatives à la LV2 prennent effet à partir de la rentrée 2009 pour les effectifs entrant en Seconde Professionnelle, 2010 pour les Premières Pro, 2011 pour les Terminales Pro". Dans notre lycée il s'agit de l'espagnol : pour la dotation rentrée 2010, seules les Terminales faisaient exception. Nous en avons tenu compte dans notre estimation du déficit sur la base usuelle de 2 h pour chacune des cinq divisions concernées ;
- pour l'enseignement de PSE : dérogation ne touchant que la rentrée 2009, devenue sans objet dans notre cas.

Les personnels ont également sollicité leur député, Yves Jégo, qui a posé la question au ministre de l'Éducation nationale le 29 juin 2010. La réponse du ministre, tombée le 29 novembre 2011, est riche d'enseignements... Nous la commentons.

Bien que le décret, paru au BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009, prévoit l'application de nouvelles grilles horaires pour le Bac pro en trois ans et l'abrogation des grilles horaires de 2001 dès la rentrée 2009, dans certains cas, les anciennes grilles horaires sont restées effectives à la rentrée 2009 **❶** pour permettre aux élèves issus de BEP de poursuivre ou de terminer le cycle de formation en quatre ans du Bac pro. Cette disposition ne peut évidemment se comprendre que pour la période transitoire des rentrées 2009 et 2010 **❷** pour certaines spécialités de baccalauréat professionnel, et en particulier pour celles du secteur industriel. Le lycée Léonard-de-Vinci s'inscrit dans ce cadre **❷**.

Si les anciennes grilles ont une dotation horaire globale (DHG) annuelle inférieure à celle des nouvelles grilles, il convient de rappeler que cela ne concerne que des élèves ayant effectué un cursus en quatre ans **❸** et que, globalement, ils ont donc bénéficié d'un volume horaire de formation cumulé supérieur à celui du cursus en trois ans. Dès lors, les élèves n'ont en aucun cas subi un quelconque préjudice au regard des objectifs de formation **❹**.

Il convient également de rappeler que la répartition de la DHG, dans le cadre de l'autonomie des établissements, est arrêtée par le chef d'établissement, après avis du conseil pédagogique **❺**.

❸ FAUX : comme signalé au **❶**, l'arrêté s'applique à tous les élèves du nouveau cycle Bac Pro 3 ans, indépendamment de leur passé, sous réserve de l'unique dérogation du **❷** qui touche le lycée, dont notre calcul tient compte.

❹ FAUX : le rectorat de Créteil ne respecte pas le texte de cet arrêté depuis maintenant trois rentrées successives (2009, 2010, 2011). Ainsi, nos élèves entrés en Seconde Professionnelle en 2009 dans le nouveau cycle de Bac pro 3 ans auront fait toute leur scolarité avec un déficit d'heures contraire à la réglementation ! Quant aux suivants, ils en auront fait, suivant les cas, au moins les 2/3 ou le 1/3 en sous dotation. Un retard d'ores et déjà impossible à combler, même si la dotation 2012 est, enfin, conforme aux textes.

❺ CERTES... c'est partiellement exact, mais le problème n'est pas là ! Avec une dotation de base totalement insuffisante, le CA ne pouvait mathématiquement pas adopter une DHG assurant le minimum légal aux élèves, même en consommant tout le complément de dotation affecté aux élèves en difficulté.

Au-delà du lycée Léonard de Vinci, le Rectorat de Créteil a sous doté les sections professionnelles du Bac pro 3 ans de toute l'académie depuis maintenant trois années scolaires consécutives, au mépris total de la réglementation en vigueur. Il est profondément scandaleux qu'une administration puisse se permettre de ne pas respecter ses propres textes !

Matthieu Brabant et René Godefroy

Bac pro "gestion et administration" à la rentrée 2012 : Ce que dénonce la CGT

Le CSE (Conseil supérieur de l'Éducation) a examiné en décembre dernier le décret relatif à la création de ce nouveau baccalauréat professionnel.

► Les sciences et techniques évoluent

Le ministère a mené une réflexion sur l'évolution des formations tertiaires de secrétariat et de comptabilité depuis plusieurs années. Cette réflexion est légitime, les sciences et techniques évoluent, la durée de scolarité également, de nouveaux diplômes apparaissent. Avant même la décision ministérielle d'imposer en 2009 le Bac pro en 3 ans, la discussion autour des formations de niveaux V (CAP/BEP) de compta/secrétariat était très avancée. Dans ce secteur, la réalité de l'insertion professionnelle a bougé en 30 ans, beaucoup plus que dans d'autres secteurs. Par exemple, le bâtiment est un secteur qui a connu, lui aussi, des évolutions profondes, mais il est, aujourd'hui encore, demandeur de CAP. Tel n'est pas le cas pour les métiers du secrétariat ou de la comptabilité.

La disparition du CAP comptabilité et du CAP de secrétariat a été actée il y a quelques années (en 1995, 19 % de CAP "aide comptable", plus que 8 % en 2001 pour les formations comptables).

Au début des années 80, les jeunes, titulaires d'un BEP comptable, trouvaient du travail dans leur secteur.

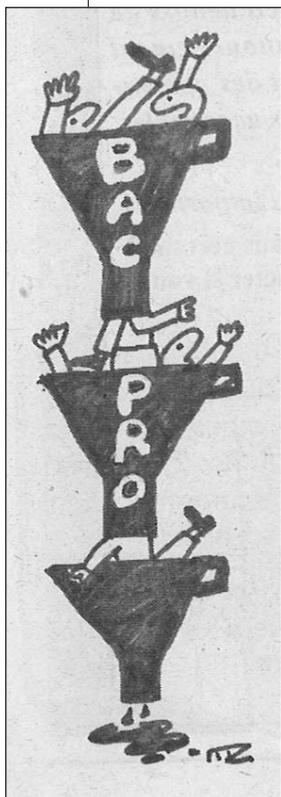
Aujourd'hui, qui peut prétendre qu'un élève titulaire d'un BEP compta peut exercer réellement en comptabilité ?

► Flottements...

Après la création des baccalauréats professionnels en 1986, les spécialités compta/secrétariat se sont organisées rapidement sur 4 ans : 2 ans de BEP et 2 ans de baccalauréat professionnel... voire 2 ans de baccalauréat technologique. En effet, via les premières d'adaptation, avant même la création du Bac pro, de nombreux élèves de BEP poursuivaient leur formation en section "G" ou "STT" vers un baccalauréat technologique.

Ce constat aurait pu déboucher sur une proposition de fusion des deux BEP secrétariat et comptabilité, tout en gardant deux baccalauréats professionnels. Cette proposition, à laquelle nous n'étions pas forcément hostiles, n'a jamais abouti car la réforme du baccalauréat en 3 ans a bouleversé complètement les cursus.

► Lors de la mise en place du baccalauréat en 3 ans, le ministère s'est contenté de reproduire l'existant à l'identique.



Alors qu'il existe des programmes identiques entre les deux classes de seconde, il a maintenu deux diplômes intermédiaires (BEP) différents. Il n'a pas ouvert la possibilité pour un élève sortant de troisième, sans réelle affirmation de son orientation, de choisir à l'issue de cette classe de seconde entre comptabilité et secrétariat.

► Gérer des flux d'élèves ou penser l'orientation ?

Aujourd'hui, le ministre impose une fusion complète, ce qui lui permet de gérer les flux importants d'élèves de ces spécialités,

en diminuant encore plus les coûts.

Cela s'accompagne d'une modification conséquente des programmes de la partie professionnelle. Pour différentes raisons, tous les bacheliers n'auront pas envie de poursuivre leurs études après le bac. Quelle sera la réalité de leur insertion avec une disparition d'une part importante des contenus professionnalisant ?

► Orienter vers le BTS : de vrais enjeux

Nous défendons la nécessité de l'allongement de la durée de la formation pour

aller à un niveau plus élevé d'insertion professionnelle. C'est pourquoi nous dénonçons l'opération qui consiste à gérer les flux du niveau IV **sans envisager la réflexion sur le niveau III, principalement le BTS.**

Assurer la réussite des élèves de la voie professionnelle en BTS est un enjeu fondamental pour une revalorisation de cette voie. Mais pour le ministère, il est plus simple d'envisager des "BTS pour bacheliers professionnels" qui deviendraient rapidement des "sous-BTS" que de dégager les moyens pour une réussite dans des BTS, réputés plus difficiles, comme celui de comptabilité. On constate, par exemple en Ile-de-France, que les élèves de BTS PME PMI proviennent, à 39 %, des Bacs pro, proportion très au-dessus de la proportion de bacheliers pro en BTS comptabilité.

L'arrivée importante d'élèves de la voie pro en BTS ne doit pas se traduire par une baisse de reconnaissance de ce diplôme, ni à sa dépréciation suivant les spécialités. Offrir plus largement de véritables qualifications reconnues, de niveau III, nécessite des moyens pédagogiques conséquents. Plus facile pour le gouvernement de réduire d'un an le cursus, de modifier les contenus et les conditions d'obtention (CCF) des diplômes, que de permettre une scolarité réussie en BTS de tous les élèves qui s'y engagent, y compris ceux de la voie pro.

C'est à partir de ces éléments d'analyse que la CGT s'est prononcée contre le décret supprimant les deux baccalauréats de comptabilité et secrétariat.

Alain Vrignaud



▮ Qu'est-ce que l'AFPA ?

Créée en 1946, essentiellement par des militants CGT, sur la base du programme du Conseil national de la Résistance, l'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes) est depuis 1949 une Association loi 1901. Son utilité sociale : des formations qualifiantes (le Titre du ministère du Travail) dans les domaines du bâtiment et de la construction, de l'industrie, du tertiaire. Pour accomplir cette mission, l'AFPA a construit un outil original, sans équivalent en Europe : un service global intégré (orientation et accompagnement, formation, ingénierie, services associés à la formation : hébergement, restauration, etc.) qui a constitué la clef pour garantir la réussite de publics au départ peu qualifiés. Cette construction originale a rendu possible une performance sociale dont les salariés de l'AFPA ont toujours été particulièrement fiers : jusqu'à une date récente, 70 % des stagiaires trouvaient un emploi de qualité (qualifié et stable) à l'issue de leur formation.

À noter encore : depuis 2005, l'AFPA est inscrite dans la loi comme membre du premier cercle du Service public de l'emploi (SPE).

▮ Comme tous les services publics, l'AFPA subit une attaque en règle. Comment cela se traduit-il dans ce secteur ?

On peut dire que l'AFPA subit, depuis 2003, un véritable acharnement de la part des gouvernements successifs : les mesures destinées à la déstabiliser, à la fragiliser et à provoquer son éclatement n'ont pas cessé. Seuls, l'attachement des salariés à leurs missions et la résistance multiforme qu'ils ont opposée aux mauvais coups ont permis à l'AFPA de durer encore.

Les mesures gouvernementales ont pris principalement trois directions :

- la décentralisation aux Conseils Régionaux des crédits de formation en 2004 avec, en corollaire, la mise en concurren-

rence des activités de l'AFPA avec d'autres (mécanisme d'appels d'offre), l'explosion des disparités entre les régions, la remise en cause de l'égalité d'accès à la formation et une baisse du montant de la commande publique ;

- le désengagement financier radical de l'État dont la subvention passe, en un temps record, de 750 M€ à 10 M€ !

L'État, en plus, impose le transfert à l'AFPA de la charge de l'entretien de son patrimoine foncier et immobilier (coût réel de ce transfert : 1 000 emplois en moins par an !) ;

- l'éclatement du service global avec le départ des services d'orientation à Pôle-Emploi (900 emplois en moins et la porte d'entrée en formation qualifiante de plus en plus fermée pour les demandeurs d'emploi !).

▮ Quelles sont les conséquences concrètes de cette situation ?

Cette attaque a profondément impacté l'AFPA : elle a percuté son utilité sociale et elle a provoqué un déséquilibre financier structurel.

Cette situation de crise provoquée artificiellement a conduit la direction de l'AFPA à tenter de développer les activités "rentables" en direction de publics jugés eux-mêmes plus rentables, et au détriment des missions de service public. La dérive est grave, car la formation professionnelle devient une marchandise. L'égalité d'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie est bafouée : celui qui paie plus est mieux servi, les chômeurs et les plus démunis restent en rade.

▮ Où en est-on en cette fin d'année 2011 ?

Depuis septembre 2011, les dirigeants de l'AFPA s'appuient sur les difficultés que le gouvernement et eux-mêmes ont provoquées pour donner un nouveau coup d'accélérateur à la mise en pièce du service public. Au menu : amplifier encore les suppressions d'emplois, fermer des formations et des centres jugés pas assez "rentables", sous-traiter une série d'activités (à commencer par l'hébergement et la restauration), généraliser la mobilité forcée et précariser massivement l'emploi. Leur objectif a été cyniquement exposé par le directeur général lui-même :

"réduire la voilure de l'AFPA", c'est-à-dire diminuer fortement ses moyens et son activité. Malgré la situation d'urgence sociale provoquée par la crise !

Ce qu'ils veulent : une AFPA décharnée, réduite aux seules activités susceptibles d'être mises en concurrence sur le marché et correspondant aux standards du marché (des emplois massivement précaires en interne).

▮ Quelle est l'intervention syndicale de la CGT ?

Depuis 2003, nous avons fort à faire car nous nous battons pour la défense de l'AFPA, de son utilité sociale et de ses missions de service public. La CGT a impulsé des luttes déterminées en ce sens, dont certaines ont abouti à des succès. Elle a tout mis en œuvre pour rassembler l'ensemble des salariés et pour obtenir le soutien d'une partie de l'opinion.

Mais nous devons aussi défendre au quotidien les salaires (un accord d'augmentation générale arraché en juillet 2011, pour la première fois depuis des années !), la protection sociale et les conditions de travail des salariés qui se sont très fortement dégradées. D'autant que l'AFPA se trouve aujourd'hui prise dans un scénario à la France-Télécom : accentuer les pressions sur les personnes pour provoquer un maximum de départs.

▮ Quelles sont les causes de la dégradation des conditions de travail à l'AFPA ?

Tout d'abord, la perte de sens : il ne s'agit plus de donner une qualification à ceux qui n'en ont pas mais de faire rentrer des euros ! La qualité du travail est elle-même sacrifiée aux exigences de rentabilité financière, ce que les salariés vivent particulièrement mal.

Les usagers qui en sont victimes le sentent bien et la relation avec les personnels qui sont au contact (pas seulement les formateurs) se tend.

Par ailleurs, nous n'échappons pas à l'intensification du travail, aux injonctions paradoxales de la chaîne managériale, comme partout ; ni même à une désorganisation du fonctionnement et de l'activité voulue et systématiquement organisée en interne par le Plan stratégique du directeur général : c'est le "chaos management" et les risques psycho-sociaux

Secrétaire général de la CGT AFPA

pour les personnes (cadres hiérarchiques compris) sont en train d'exploser.

▮ Quelles sont donc les perspectives pour l'AFPA selon la CGT ?

La CGT a joué un rôle déterminant dans la création puis dans le développement de l'AFPA. Elle est née d'un décret signé en 1946 par Ambroise Croizat. L'AFPA est un bien public. Et son avenir concerne toute la CGT.

L'AFPA doit être l'élément structurant d'un grand service public de la formation professionnelle. Des coopérations doivent être engagées en ce sens avec les GRETA, le CNAM, les CRP (Centres de formation pour personnes en situation de handicap, traditionnellement très liés à l'AFPA). Mais aussi, au plus vite, avec Pôle-Emploi afin que les personnes privées d'emploi puissent à nouveau accéder à une formation qualifiante.

En face, la direction actuelle de l'AFPA rêve d'en faire une entreprise capitaliste et concurrentielle !

La question de l'avenir de l'AFPA pourrait malheureusement être tranchée par les Conseils régionaux qui souhaitent mettre la main sur l'enseignement professionnel. L'acte III de la décentralisation qu'ils appellent de leurs vœux pourrait mener à l'éclatement de l'AFPA.

Les lycées professionnels, les GRETA et les CFA (apprentissage) sont tout autant concernés que l'AFPA par un plan d'"empreinte au sol" visant à regrouper et à fermer des centres de formation sur l'espace régional (en conformité avec les normes de la RGPP et avec la transformation des GRETA en GIP).

▮ Quelle riposte syndicale face à ce danger ?

En interne, une intersyndicale CGT, CFDT et SUD construit la riposte et les luttes se multiplient sur le terrain. Mais la leçon de ces dernières années est claire : seule la construction de convergences avec tous ceux qui sont intéressés par la pérennité d'un véritable service public de la formation, de l'orientation et de l'emploi peut aboutir à un rapport de forces suffisant pour bloquer le rouleau compresseur et inverser la tendance.

Depuis le mouvement du 23 juin 2011, une intersyndicale des établissements de la formation professionnelle (AFPA, GRETA, CNAM, CRP, CIO, Missions locales, Pôles-emploi, associations de chômeurs...) a vu le jour pour préparer la riposte et la défense du droit à la formation professionnelle pour tous. Nous pensons que c'est la bonne voie !

Entretien réalisé par Nadine Castellani

L'AFPA à la croisée des chemins !

Le 24 janvier 2012, un Conseil d'orientation de l'AFPA s'est réuni suite à l'intervention de Maryse Dumas (le 13 décembre 2011 lors d'une séance consacrée à l'information du budget 2012), pour lancer des travaux de réflexion sur les orientations de l'Association. Après les vœux télévisés du Président de la République qui s'adressait aux Français en ces termes : nous devons "faire en sorte que la formation des chômeurs devienne la priorité absolue, afin que chacun puisse se reconstruire un avenir"... les salariés de l'AFPA sont d'accord, ils disent chiche !

Accueillir, former, accompagner, certifier des personnes peu qualifiées, demandeurs d'emploi en premier lieu, c'est leur métier. Et avec une efficacité certaine : jusqu'à une période très récente, la grande majorité de ceux qui entraient en formation étaient des demandeurs d'emploi ; 7 stagiaires sur 10 trouvaient un travail à l'issue de leur formation.

Le 24 janvier, l'AFPA se trouve à la croisée des chemins. Soit les responsables politiques et ceux de l'Association poursuivent dans la mauvaise voie, avec des fermetures de sites de formation, l'externalisation d'activités et le risque (assumé ?) d'une faillite de l'AFPA, soit ils redonnent la priorité à la qualification des chômeurs et à la lutte pour l'emploi, comme le revendique toute la CGT !

À suivre !

Jean-Claude Labranche



Le 29^e congrès de la CGT AFPA s'est déroulé du 11 au 14 octobre 2011 à Six Fours (83). Les défis à relever n'étaient pas (et ne sont toujours pas) minces, en cette période particulièrement agitée pour l'Association.

Face à une attaque sans précédent contre l'AFPA (*cf ci-contre*), la CGT AFPA s'est mise en ordre de bataille. Si le Secrétaire général a été reconduit dans sa mission, une nouvelle Commission exécutive de vingt membres a été élue pour faire vivre la résolution :

"Pas une formation ne doit disparaître, pas un centre ne doit fermer".

À noter la présence pendant ce congrès, parmi ceux qui ont répondu à notre invitation de : Paul Desaiques pour la Confédération, Richard Béraud, Secrétaire général de la FERC et de représentants de la CGT interprofessionnelle au niveau régional, mais aussi, pour la première fois, la CGT Educ'action (Christophe Godard et Marie-Dominique Fièvre pour les GRETA), CGT CNAM (Christelle Poher).

La CGT, première organisation syndicale au sein de l'AFPA (30 %) siège au Conseil d'Administration en tant que représentant des salariés au côté de la CFDT (seconde organisation).

La Confédération, en la personne de Maryse Dumas, siège au Conseil d'orientation de l'Association.

Et c'est la moindre des choses pour une institution créée à la libération par Ambroise Croizat !

*Jean-Claude Labranche
Membre de la Commission
exécutive de la CGT AFPA*

STI2D : le gâchis est en marche

La réforme de la voie technologique Industrielle vit sa première rentrée. La CGT Educ'action a exprimé son opposition totale à la transformation des STI en STI2D.

Elle a dénoncé la mise à mort de l'enseignement technologique. Elle a protesté contre la fin du travail en atelier à effectif réduit qui permettait à des élèves en difficulté d'obtenir un baccalauréat qui offrait de véritables parcours diversifiés.

Après trois mois de mise en place en classe de première, il est difficile de faire un bilan réel.

Toutefois, certains enseignements peuvent d'ores et déjà être tirés.

Les collègues avaient eu les plus grandes difficultés, au vu des référentiels annoncés tardivement l'année dernière, à appréhender les contenus. Ils les trouvaient surtout complètement déconnectés de la réalité de leurs élèves. En effet, le niveau des élèves entrant en première STI2D n'a semble-t-il pas suivi la hausse des exigences théoriques des nouveaux programmes.

La formation des enseignants n'était pas à la hauteur, et c'est un euphémisme, des besoins des collègues. La rentrée n'a pas été l'occasion d'une réelle amélioration.

Enfin, les exigences de clarification des critères de mouvement, de définition de postes, de reconversion que les collègues et les organisations syndicales portaient n'ont toujours pas été entendues. Le flou sur l'avenir des collègues demeure donc et contribue à la dégradation de leurs conditions de travail.

La CGT Educ'action a été reçue à la Direction de l'Enseignement Scolaire pour obtenir des informations, entre autre sur le sujet des STI2D. Alors que le ministère parlait d'une réforme d'envergure qui permettrait d'attirer un grand nombre d'élèves, il ne constate qu'une légère augmentation du taux de passage à la sortie de seconde en STI2D et 2A. C'est là tout ce qui aura été indiqué à la délégation sur le sujet.

En résumé, des élèves abandonnés, des enseignants en souffrance, des programmes inapplicables et une filière censée être revalorisée qui meurt en silence.

Un beau gâchis donc.

Michaël Marcelloux

C

comme... compétence

Compétence : le mot n'a pas qu'un sens !

La bataille idéologique autour des mots et de leur sens n'est pas nouvelle.

On se souvient du patronat qui imposa le terme de "charges patronales" en lieu et place de "cotisations patronales" dans les années 80. La résolution 1 adoptée lors du dernier congrès de la CGT Educ'action a aussi montré que, derrière un même mot, "autonomie", le sens qu'on voulait lui donner pouvait être très différent.

Le terme de "compétence" a deux sens parfaitement opposés, ce qui s'explique par deux origines différentes : celle des pédagogues progressistes et celle du patronat et ses alliés libéraux.

Les pédagogues constructivistes (Vygotski, Piaget) **ont défini la compétence comme un savoir-faire** que l'enfant construit (et non acquiert) en relation avec sa famille, ses enseignants, ses condisciples, ses voisins, etc. La compétence est donc une capacité à produire des savoirs. La pédagogie constructiviste se propose donc de donner aux enfants des classes moyennes et populaires la possibilité de s'émanciper afin que le savoir ne reste pas dans les mains de quelques-uns.

Toute autre est l'acception du mot qui est née en Amérique du Nord dans les années 60 et qui a fait son apparition en France en 1971 dans un référentiel de compétences de l'enseignement professionnel. Testées dans le monde du travail, ces compétences sont l'expression de la parcellisation, paroxysme de la division internationale du travail. Chaque individu doit être spécialisé sur très peu de tâches, voire une seule, qu'il doit maîtriser sans rien savoir de son rapport aux autres. C'est à partir du monde du travail que se sont formulées des prescriptions pour les systèmes éducatifs. En effet, il a fallu trouver un équivalent général pour changer l'évaluation ancienne manière afin d'élaborer un système qui convienne au patronat. L'approche libérale des compétences y a trouvé toute sa place.

Aujourd'hui, la notion de compétence s'appuie sur deux principes :

- le développement de l'évaluation des "aptitudes", à partir notamment des thèses de la psychologie comportementaliste, ce qui est parfaitement illustré par les évaluations de l'OCDE (PISA) ;
- l'idée, mise en pratique dans les années 90 en France, mais réfléchie bien antérieurement que l'éducation peut aussi être une source de profits. C'est

ainsi que le patronat et les intérêts privés reprennent peu à peu la main sur la formation qu'ils avaient déléguée à l'Etat autour de 1880.

Les compétences "à la sauce Chatel" prennent forme aujourd'hui dans un contexte idéologique où il s'agit de **mesurer les bénéfices en termes d'employabilité et de compétitivité**. Il s'agit aussi, pour les patrons, selon le concept de "gestion des ressources humaines", d'obtenir un **formatage des savoir-être, donc des salarié-es obéissant-es**. Ce qui, depuis les années 80 est présent dans la formation professionnelle et l'orientation scolaire, s'impose aujourd'hui dans l'Ecole même.

L'idée majeure sous-jacente de ce concept de compétence est celle de la parcellisation. Après celle du travail, on s'attaque à celle de l'apprentissage des savoir-faire. Pour le patronat, la compétence ne peut être définie par "savoir monter à vélo" (qui est assez évidemment un savoir-faire) mais par "savoir appuyer sur la pédale gauche", puis "savoir tenir le guidon droit" et "reconnaître son frein arrière" ou "ne pas lâcher les pédales avant de freiner". Les compétences du socle commun sont ainsi pensées et rédigées, **à l'inverse de toute pédagogie réellement progressiste**.

Cette approche actuelle des compétences enferme un peu plus les apprentissages dans **un concept utilitariste et économique, à l'opposé de la construction nécessaire des savoir-faire pour nos élèves, et qui aggrave les inégalités entre une élite pouvant disposer d'une qualification élevée et le reste de la population à qui on propose une qualification diminuée**.

Samuel Serre et Jean Grimal

Expo "Des chiffres, Un visage"

À l'occasion du festival de photojournalisme "Visa pour l'image 2011", le photographe Bertrand Gaudillère a accepté de nous recevoir.

Q Voudriez-vous expliciter le titre de l'exposition ?

Depuis 2007 mon travail aborde la question des sans papiers en France. Loin des seuls événements spectaculaires qui défraient la chronique, il s'attache à **montrer la réalité du quotidien de ceux que l'on désigne comme des clandestins** et dont on ne parle trop souvent qu'en termes de statistiques, de pourcentages, ou de nombres de reconduites à la frontière.

Il rappelle que **derrière les chiffres il y a des hommes.**

"Des chiffres, Un visage" est un travail qui aborde cette question par le prisme d'une histoire : celle de Guilherme, Angolais de 45 ans sur le territoire depuis neuf ans, père de 2 enfants nés en France qui a échappé à quatre tentatives d'expulsion et cristallise à lui seul bon nombre des problématiques liées à la politique du chiffre et son application par les gouvernements successifs.

Un visage parmi d'autres, pour rappeler que derrière les chiffres il y a des hommes. Pour rappeler aussi

qu'ils sont nombreux ceux qui n'acceptent pas cette politique fixant depuis 2003, pour la première fois dans l'histoire, des quotas annuels d'expulsions.

Q Dans quel contexte avez-vous décidé de faire un reportage sur des personnes en situation irrégulière ?

Au départ mon travail était axé sur la question des sans papiers de manière assez large. J'ai d'ailleurs fait un premier volet qui s'intitule "Les chiffres ont un visage" qui a été projeté à Visa pour l'image en 2009, ainsi qu'au festival de Sète. Cette première partie de mon travail s'attachait à montrer la réalité du quotidien des sans papiers, avec les questions du logement, du travail, de l'éducation mais aussi de la solidarité, des réseaux de solidarité qui se mobilisaient pour les soutenir et de l'interaction qu'il pouvait y avoir entre les bénévoles de ces

réseaux et ceux qui bénéficiaient de ce soutien. Pour avoir accès aux différentes familles que j'ai photographiées, **j'ai travaillé en collaboration avec le RESF de Lyon et en particulier une militante qui, comme à l'étranger, a fait office de fixeuse** à savoir qu'elle m'a permis la rencontre, a assuré certaines traductions, elle m'a permis aussi de bénéficier d'un "capital confiance" auprès des familles. Lorsque j'arrivais avec elle, ils se disaient qu'elle ne serait pas venue avec n'importe qui, que je ne les mettrais pas en danger, que je les respecterais. J'ai donc pu travailler, en gardant toujours à l'esprit qu'il ne fallait pas trahir cette

Il y a une double entrée dans cette histoire. Le parcours administratif et juridique de Guilherme, et la mobilisation, la prise de conscience citoyenne autour de cette histoire et le refus de l'acceptation de lois qu'un ensemble de citoyens lambda trouvent injustes !

C'est une histoire d'indignation bien avant que le terme ne soit à la mode. C'est une histoire humaine surtout. C'est une belle histoire je crois, dont la fin n'est pas encore écrite malheureusement.

Q Où en est Guilherme ?

Aujourd'hui, Guilherme en est au même point que sur la photo qui conclut le reportage que vous avez pu voir à Visa pour l'image, c'est-à-dire qu'il n'est ni expulsé, ni régularisé. Il est à nouveau dans la même situation qu'avant ses quatre tentatives d'expulsion, qui je le rappelle ont coûté selon les estimations la coquette somme de 160 000 €

Q Êtes-vous un photographe engagé ?

Engagé n'est pas un terme que j'affectionne particulièrement concernant mon travail. Je le trouve réducteur et caricatural, mais je l'accepte

plus facilement aujourd'hui, tout en rappelant que c'est un terme que l'on peut appliquer à beaucoup de travaux de photojournalistes.

Il faut forcément de l'engagement pour traiter un sujet en dehors de toute commande, en sachant que celui-ci sera difficile à publier. C'est un engagement et un investissement au moins en termes de temps et forcément en termes d'argent puisque nous le finançons sur nos deniers personnels.

J'avais cependant une réticence à accepter ce terme jusque-là parce que pour moi l'engagement c'est au delà des photos, l'engagement des militants sur le terrain me semble "un engagement plus engagé" ! Moi je ne fais que mon métier, je raconte des histoires, je témoigne... mais je suis conscient aussi que mon métier est le prolongement de ce que je suis, et je suis engagé !

Entretien réalisé par Pauline Schnegg



Photo : Bertrand Gaudillère

confiance mais réussir à parler de toutes les problématiques !

C'est par le biais de RESF que j'ai eu vent de l'histoire de Guilherme. Je m'y suis intéressé au départ comme un paragraphe supplémentaire à l'histoire que je racontais (sur cette question large des sans papiers), en me confrontant notamment à un collectif de soutien imaginaire, combatif, et déterminé qui avait décidé d'occuper l'école... à leur rencontre, le paragraphe est devenu un chapitre, et lorsque j'ai pris conscience de l'importance de cette rencontre, c'est devenu une histoire à part entière, une histoire autonome qui me permettait de raconter de manière très audible la réalité de ce qu'était le parcours d'un sans papier sous le coup d'une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) une fois qu'il était arrêté par la PAF (Police Aux Frontières)

Un enseignant, quatre lycéens...



A la mi-janvier, Amiens a accueilli la rencontre nationale du Réseau Éducation Sans Frontières. Près de 200 participants venus de 50 départements, ainsi que de Mayotte et de Guyane, décident une adresse aux candidats aux élections de 2012 et une journée de mobilisation le 31 mars, mettant en avant la question des sans-papiers scolarisés et de leurs familles. Des lycées mobilisés contrarient l'expulsionnisme compulsive de Guéant.

Ilyes est élève au lycée Parriat de Montceau-les-Mines (71). Arrêté le 2 novembre, il est conduit à Lyon et embarque pour Alger le jour même, séparé de force de sa famille en situation régulière. Les 3 et 5 novembre, près de 700 élèves, parents et enseignants exigent son retour dans les rues de la ville. Sentant qu'il va perdre

constitué avec les multiples photos des élèves, enseignants, parents qui l'ont soutenu (voir ci-dessous).

Ali est élève au lycée Bonnet de Toulouse (31). 13 novembre, contrôle de routine : il est arrêté. Après quelques jours au CRA de Cornebarrieu, il est conduit le 19 à Orly en vue d'embarquer dans un avion pour le Maroc

CGT Educ'action, interviennent auprès du ministère. Le 20, le juge des libertés annule la procédure. Le ministère se garde de faire appel, pour éviter une mobilisation de la jeunesse. Ali ressort libre, participe au rassemblement du RESF à Paris, avant de rejoindre Toulouse, sa fratrie, son lycée et son club sportif.

Après 8 ans de bons et loyaux services dans l'académie de Versailles, **Abdoul Diaw** reçoit du préfet de Bobigny une obligation à quitter le territoire, malgré son contrat à compter du 1^{er} septembre. Ses élèves sont privés de son enseignement, et lui de son traitement. Une pétition est massivement signée. Le juge administratif donne finalement raison à Abdoul contre le préfet. Des établissements, comme à Gennevilliers (92), se mobilisent pour des cas similaires d'enseignants ou d'AED.

Le 9 janvier, le lycée Monod (Noisy-le-Sec, 93) se met en grève. Élève de première, **Marie-Téclaire** a été arrêtée au guichet d'une préfecture et enfermée au CRA de Rouen. La grève et le rassemblement devant la préfecture de Bobigny payent : Marie-Téclaire est libérée.

Le 19 janvier, les lycéens de Joliot-Curie (Nanterre, 92) se mobilisent à plusieurs centaines et imposent la régularisation d'un des leurs, **Vadim**, ainsi que de sa mère.

Guéant a aussi dû reculer sur sa circulaire du 31 mai ciblant les étudiants étrangers. Mais à quoi riment ses gesticulations ? Sa réponse sur France 5 : *"Si les électeurs du FN trouvent que je réponds à leurs attentes, j'en suis content"*.

Pablo Krasnopolsky

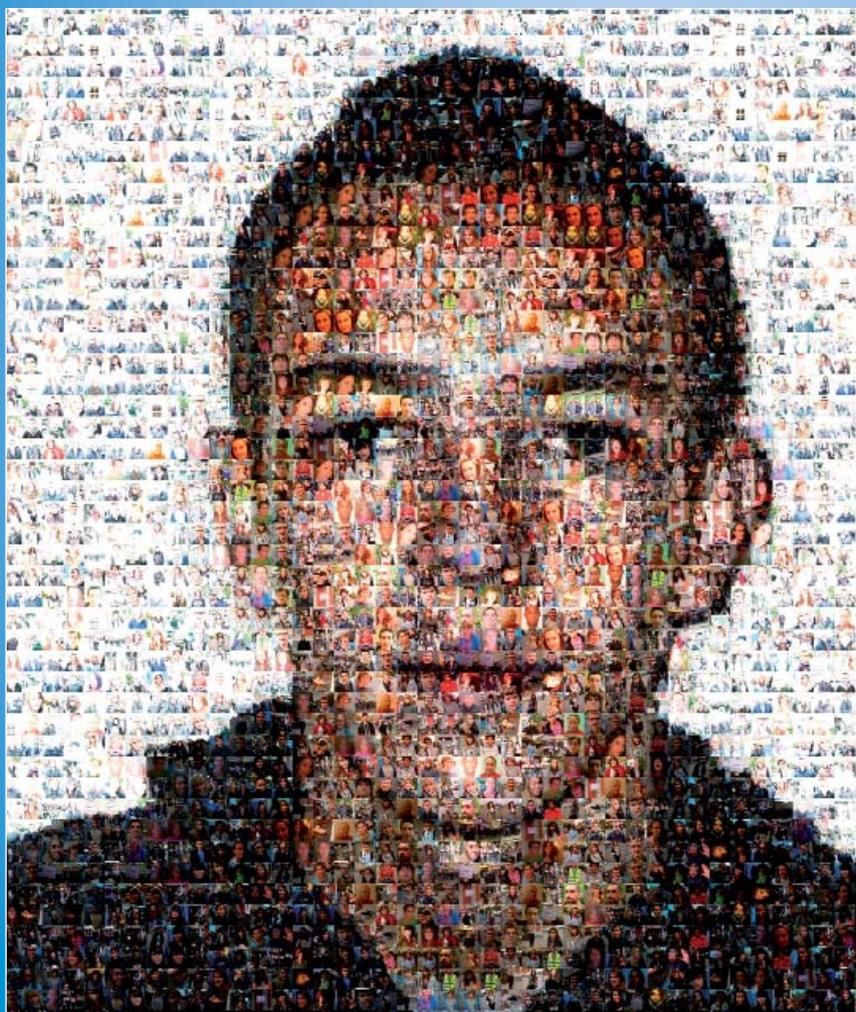


Photo RESF

la partie, Guéant suggère qu'Ilyes demande un visa de long séjour au consulat français, ce que l'élève obtient aussitôt -du jamais vu !- Lorsqu'Ilyes revient à Montceau-les-Mines, les militants du RESF lui offrent le portrait-mosaïque géant,

avant qu'un juge des libertés ne vérifie la légalité des procédures.

Les enseignants du lycée Bonnet se mobilisent, ainsi que les éducateurs sportifs : Ali est jeune champion de France de boxe pré combat. La FCPE et les syndicats enseignants, dont la

... cinq échecs de Guéant